

DOSSIER

La CMA à vos côtés !

P. 10

15 VEILLE JURIDIQUE
Vendre sur internet : les règles applicables pour se lancer

16 ÉVÉNEMENT
Cocorico ! Le salon Made in France Expo revient !

22 APPRENTISSAGE
Belle dynamique de rentrée !



ENTREPRENEURS DU QUOTIDIEN

retrouvez-nous sur

cerfrance44.fr

02.28.09.35.00

Et si on vous accompagnait au quotidien
dans la gestion de votre entreprise ?

CRÉATION - REPRISE - TRANSMISSION



PEUGEOT
PROFESSIONNEL

**GAMME
UTILITAIRE**

100% ÉLECTRIQUE



[16] COGNAC - 05.45.36.15.15 [17] BOURCEFRANC - 05.46.85.03.72 • LA ROCHELLE - 05.46.50.27.27
• ROCHFORT - 05.46.99.02.76 • ROYAN - 05.46.05.03.55 • ST-JEAN-D'ANGÉLY - 05.46.59.09.09
• SAINTES - 05.46.93.48.33 [24] PÉRIGUEUX - 05.53.45.64.64 • BERGERAC - 05.53.22.28.28
[28] NOGENT-LE-ROTROU - 02.37.53.63.00 [35] REDON - 02.99.72.36.36 [44] SAINT-NAZAIRE
- 02.40.53.34.77 • SAINT-MALO DE GUERSAC - 02.40.45.87.32 • LA BAULE - 02.40.11.12.13 [49]
CHOLET - 02.41.49.19.20 [72] LE MANS - 02.43.50.65.06 • LA FERTÉ-BERNARD - 02.43.60.14.00
• LA FLÈCHE - 02.43.94.01.40 [79] BRESSUIRE - 05.49.74.20.44 [85] CHALLANS - 02.51.93.16.52 • LA ROCHE-SUR-YON -
02.51.37.08.15 • LES SABLES-D'OLONNE - 02.51.21.06.18 • FONTENAY-LE-COMTE - 02.51.69.85.69 • LUÇON - 02.51.56.04.71

Clara
AUTOMOBILES
PROFESSIONNEL

LOIRE-ATLANTIQUE

04. Actualités

Partenariat: jumelage avec la chambre consulaire allemande
Éco-défis: 4 nouvelles entreprises engagées



05. Actualités

L'Authentique: un gâteau de voyage du pays d'Ancenis
Les ateliers culinaires 2022/2023 de La Cité du Goût et des Saveurs

06. Événement

Transmission: retour sur notre événement transmission à Ancenis

08. Numérique

Cybersécurité: le piratage de données touche 1 entreprise sur 2

20. Formation continue

N'avancez pas seul, formez-vous!



21. Veille

Projet Flegme: innovation & artisanat au service des légumes fermentés

24. Apprentissage

Un des meilleurs

apprentis de France à l'URMA Loire-Atlantique



EN RÉGION

10. Dossier : la CMA à vos côtés !

Les tendances de l'artisanat • Face à vos difficultés, ne restez pas seul...

15. Veille juridique

Vendre sur Internet

16. Événement

Le salon Made in France Expo revient !

Salon de la création métiers d'art

GO Entrepreneurs Nantes 2022 !

19. Formation continue

ADEA : une clé de réussite de l'entreprise

22. Apprentissage

Belle dynamique de rentrée !

REGARDS

26. Environnement

CAP RSE!

28. Prix du gaz et de l'électricité

Éviter le disjonctage!

32. Développer une performance globale

La RSE, c'est aussi pour les TPE!

Joël Fourny

Président de la CMA des Pays de la Loire

Frédéric Brangeon

Président de la CMA de Loire-Atlantique



MESDAMES, MESSIEURS, CHERS COLLÈGUES ARTISANS,

Face à la conjoncture actuelle, l'artisanat ligérien retient son souffle. Hausse des prix de l'énergie, inflation des matières premières, difficultés de recrutement... n'aident pas à la projection vers l'avenir. La prudence et la vigilance semblent de mise afin de **préserver et sécuriser l'activité économique artisanale**.

Et pourtant, en 2021, la création d'entreprises a été dynamique : on enregistre **+ 10% d'entreprises artisanales en Pays de la Loire, soit au total 86 700 entreprises artisanales**.

Dans ce contexte perturbé, la Chambre de métiers et de l'artisanat a plus que jamais un rôle à jouer à vos côtés. Au quotidien, des équipes dédiées vous conseillent et vous accompagnent pour se relever, se développer, se réinventer, se former... Dans le dossier de ce magazine, retrouvez un état des lieux de l'artisanat dans notre région ainsi que nos solutions concrètes à votre disposition ! La CMA est la maison des artisans. Il suffit d'en pousser la porte pour trouver des solutions pour vos entreprises.

L'artisanat est résilient ! Nous savons nous adapter ! J'ai confiance en nous tous pour relever les défis qui nous attendent.

Envie d'aller plus loin ? www.artisanatpaysdelaloire.fr



@CMARPD



@CMARPD



accueil44@artisanatpaysdelaloire.fr



LE MONDE DES ARTISANS N° 150 - SEPTEMBRE-OCTOBRE 2022. Édition de la Loire-Atlantique. Président du comité de rédaction des pages locales : Frédéric Brangeon. Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Loire-Atlantique. Rédaction des pages locales : Aline Cherrey, Aurélie Pasquier, Anne-Sophie Thomas. Éditeur délégué : Stéphane Schmitt. Rédaction : ATC (Tél. 06 65 62 28 85, e-mail : lemondedesartisans@groupe-atc.com). Ont collaboré à ce numéro : Marjolaine Biagi, Julie Clessienne, Léo Mazzarini, Pauline Overney, Pixel6TM (Sophie de Courtivron, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Olivier Hielle). Secrétariat de rédaction : Média et Artisanat (Marine Anthony). Rédaction graphique : Pixel6TM. Publicité : ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris. Thierry Jonquière (Tél. 06 22 69 30 22, fax 05 61 59 40 07, e-mail : thierry.jonquieres@wanadoo.fr) et Cédric Jonquière (Tél. 06 10 34 81 33, fax 05 61 59 40 07, e-mail : cedric.jonquieres@orange.fr). Photographies : Pixel6TM, CMA France, CMA Pays de la Loire, © pages départementales : CMA44, sauf mention contraire. En couverture : CMA France. Promotion diffusion : Shirley Elter (Tél. 03 87 69 18 18). Tarif d'abonnement 1 an. France : 9 euros. Tarif au numéro : 1,50 euro. À l'étranger : nous consulter. Conception éditoriale et graphique : TEMA/TM (Tél. 03 87 69 18 01). Fabrication : Pixel6TM (Tél. 03 87 69 18 18). Éditeur : Média et Artisanat SAS appartenant à 100 % à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex 1 (Tél. 03 87 69 18 18, fax 03 87 69 18 14). Président et directeur de la publication : François Granddier. N° commission paritaire : 0326 T 86957. ISSN : 1271-3074. Dépôt légal : à parution. Impression : Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes, 88000 Épinal. Origine du papier : Suisse. Taux de fibres recyclées : 55 %. Certification : PEFC 100 %. Eutrophisation : 0,013 kg/t. Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 26 pour les abonnés de la Loire-Atlantique.

Partenariat

Jumelage avec la chambre consulaire allemande

Du 24 au 26 août, Frédéric Brangeon, Président de la CMA de Loire-Atlantique, et Daniel Laidin, Président de la CMA de Vendée, ont été accueillis en Allemagne, dans les locaux de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Westphalie Orientale-Lippe, à Bielefeld, afin de célébrer le 40^e anniversaire du jumelage entre la Chambre consulaire allemande, la CMA de Loire-Atlantique et la CMA de Vendée. Pour renforcer les liens entre les chambres consulaires et poursuivre le partenariat existant, Frédéric Brangeon et Daniel Laidin, ont signé avec Peter Eul, Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Bielefeld, et Jens Prager, Secrétaire général, une charte favorisant les échanges d'apprentis, de formateurs et de collaborateurs des CMA, ainsi que l'organisation d'événementiels communs. Initialement prévu en 2020, cet événement avait été reporté en raison de la pandémie de Covid-19.



Éco-défis

4 nouvelles entreprises engagées

Le 29 septembre dernier, dans le cadre de l'événement ENV'VIE Eco à Guérande, quatre nouveaux artisans éco-défisseurs de Loire-Atlantique se sont vu remettre la marque Éco-défis, pour leurs actions en faveur de la transition écologique. **Anaïs Sevin** de La Savonnerie d'Anaïs, **Charlotte Jouin** du salon de coiffure L'atelier de Charlotte, **Aimeric Diverres et Mélanie Guibé** de l'Atelier Indus', relooking de meubles en bois et **Vincent Dinas** de La Biscuiterie de Vincent. Nathalie Lesort, Présidente de la Commission Territoriale Nord de la CMA de Loire-Atlantique et Audrey Perdereau, adjointe au maire de la ville de Guérande, en charge de l'environnement et de la vie économique, ont remis le trophée Éco-défis aux artisans récompensés.



ARTISANS, RELEVEZ LES ÉCO-DÉFIS !

La transition écologique est un enjeu collectif majeur. Pour les entreprises artisanales, c'est également l'opportunité de réaliser des économies, d'améliorer sa performance globale et d'obtenir un avantage concurrentiel auprès de la clientèle. Artisans, vous avez peu de temps à consacrer aux questions environnementales, la CMA vous accompagne et vous conseille pour agir concrètement.

Carine Moro
 cmoro@artisanatpaysdelaloire.fr
 D'INFOS : L'équipe développement durable
 de la CMA 44
 developpementdurable44@artisanatpaysdelaloire.fr

L'Authentique

Un gâteau de voyage du pays d'Ancenis

Un collectif de 6 boulangers du territoire de la COMPA d'Ancenis se regroupe pour créer L'Authentique, un gâteau de voyage, dans le cadre d'une démarche innovante !

Sous l'impulsion de la Communauté du Pays d'Ancenis (COMPA), avec le concours de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Loire-Atlantique et de la Cité du Goût et des Saveurs, un collectif de 6 boulangers a imaginé un gâteau de voyage emblématique du territoire.

Accompagner la valorisation d'un territoire

La COMPA d'Ancenis s'accompagne de la CMA et de La Cité du Goût et des Saveurs pour rendre son territoire attractif et développer son offre touristique. L'objectif du projet est de valoriser les savoir-faire locaux, les produits du terroir et la gastronomie du Pays d'Ancenis.

Innover dans une dynamique collective

Pendant un an, 6 boulangers ont choisi de travailler collectivement sur la création du produit avec l'accompagnement de la designer alimentaire Lucie Bolzec, de la Chambre de métiers et de l'artisanat et de la COMPA. Ce projet a permis aux boulangers de travailler étape par étape dans le cadre d'un processus de création innovant : identifier les produits locaux du territoire, créer une recette, réaliser de nombreux essais et dégustations, travailler sur la forme, les usages, construire une démarche narrative, réaliser des tests auprès des consommateurs, élaborer le packaging (boitage, marque-page) et mettre en place une communication pertinente. Aujourd'hui, L'Authentique est une réussite plébiscitée par les clients.

“ Cette pâtisserie, c'est l'addition remarquable, mesurée, le juste équilibre de produits authentiques du territoire : le raisin, la poire et un soupçon de malvoisie ! ”

Pour découvrir L'Authentique et les boulangeries participantes, rendez-vous sur le site de la COMPA :



Vous souhaitez être accompagné sur un projet collectif et innovant, contactez votre Chambre de métiers et de l'artisanat !



LES ATELIERS CULINAIRES 2022/2023 DE LA CITÉ DU GOÛT ET DES SAVEURS



Retrouvez le nouveau catalogue des cours de cuisine réalisés par des artisans et chefs de notre région Pays de la Loire sur notre site www.citedugout.fr

Le catalogue est disponible en version papier à l'accueil de votre Chambre de métiers et de l'artisanat de Loire-Atlantique. Bons cadeaux, team building pour vos équipes, cours de cuisine sur mesure... Contactez-nous pour découvrir l'ensemble de nos offres.

CITÉ DU GOÛT ET DES SAVEURS

Karine Rivet
chargée de développement
02 51 13 83 82
06 73 50 24 44

Suivez-nous sur les réseaux !
[f citedugout-paysdelaloire.fr](https://www.facebook.com/citedugout-paysdelaloire.fr)



Transmission

Retour sur notre événement transmission à Ancenis

Le 16 juin dernier, la Chambre de métiers et de l'artisanat de Loire-Atlantique, In Extenso et la CCI ont organisé une journée dédiée à la transmission et à ses enjeux, à l'espace Édouard Landrain à Ancenis.

Les enjeux de la transmission

- ▶ **Territorial** : grâce à son large maillage géographique, l'artisanat participe au développement d'une économie résidentielle : l'installation de commerces et de services de proximité, tant en secteur urbain que rural. Les entreprises artisanales contribuent ainsi au maintien de la population et à l'attractivité des territoires et attirent même de nouveaux habitants.
- ▶ **Économique** : l'artisanat permet le maintien des savoir-faire et des compétences sur un territoire à travers l'employabilité.
- ▶ **Social et humain** : l'artisanat est vecteur de lien social.

Plus de 70 cédants et repreneurs d'entreprises artisanales accueillis

C'était l'occasion pour les futurs artisans cédants, tout secteur d'activité confondu, de prendre conscience de l'importance de préparer la cession de son

entreprise et de rencontrer de potentiels repreneurs. Après une première prise de parole de Béatrice Wattiau, Vice-présidente de la CMA de Loire-Atlantique et d'Arnaud Colin, élu à la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes Saint-Nazaire, les participants ont pu découvrir les témoignages de Jean-François Canfrere, cédant d'entreprise et celui de, Mickaël Sourice, repreneur et dirigeant d'Hésiode.


Des ateliers techniques au programme


- ▶ Les clés d'une reprise réussie
- ▶ Fonds de commerce ou parts sociales : avantages et inconvénients
- ▶ Comment financer mon rachat d'entreprise ?
- ▶ Comment bien transmettre mon entreprise ?
- ▶ Impacts fiscaux et sociaux de la cession de mon entreprise

Les élus territoriaux,

Rémi Orhon, maire d'Ancenis et Jean-Pierre Belleil, élu de la Communauté de Commune du Pays d'Ancenis ont clôturé cette journée avec un temps de convivialité et de rencontres entre les artisans présents et les entreprises du territoire spécialisées en financement, accompagnement et intermédiation pour faciliter le sujet de la transmission.

PARTICIPEZ À LA MATINALE DE LA TRANSMISSION « PAROLES DE CÉDANTS »

 Jeudi 20 octobre de 8h45 à 13h

 À la CCI Nantes St-Nazaire, Centre des Salorges, 16 quai Ernest Renaud à Nantes.

BOOSTEZ VOTRE ACTIVITÉ



GRÂCE AU PAIEMENT PAR CARTE



Up2pay Mobile est une offre monétique soumise à conditions générales et tarifaires, réservée aux professionnels immatriculés en France, sous réserve d'acceptation de votre dossier. Pour les places de marché (Marketplace), renseignez-vous auprès de votre agence. L'offre Up2pay Mobile nécessite la signature préalable d'une convention de compte et d'un contrat d'acceptation de paiement de proximité avec votre Caisse régionale pour la gestion des transactions bancaires avec choix de l'option « Up2pay Mobile », ainsi que la signature d'un contrat de fourniture et prestation pour l'équipement matériel et les prestations liées à Up2pay Mobile avec AVEM, AVEM, Société du Groupe AVEM, société par Actions Simplifiée unipersonnelle, au capital de 7 680 270 €, dont le siège social est situé : 14 rue Louis Blériot - CS 10038 35172 BRUZ CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le n° 330 447 236. Renseignez-vous sur la disponibilité de cette offre dans votre Caisse régionale. L'utilisation de Up2pay Mobile suppose le téléchargement d'une application sur un smartphone, connectée en mode Bluetooth à un lecteur de cartes de paiement. La mise à jour des systèmes d'exploitation proposés par le constructeur de la tablette numérique/Smartphone nécessaire au bon fonctionnement des applications mobiles relève de l'unique responsabilité du client. Renseignez-vous sur la disponibilité de l'offre dans votre Caisse régionale. 09/2022 - Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit dont le siège social est Route de Paris 44949 Nantes Cedex 9, immatriculée au RCS de Nantes sous le n°440 242 469, numéro TVA FR 57 440 242 469, Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des intermédiaires en Assurance sous le n°07 023 954. Crédit photo : Envato.



CHARGER UN UTILITAIRE N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI SIMPLE



COMBO-e

VIVARO-e

MOVANO-e

UN PLEIN =
8€ HT ⁽¹⁾

NOUVELLE GAMME UTILITAIRE OPEL
PASSEZ À L'ÉLECTRIQUE

**RENNES SAINT-GRÉGOIRE - 02 99 65 22 00 • LAVAL - 02 43 69 32 10 • ANGERS - 02 41 68 00 00 • CHOLET - 02 41 65 57 15
NANTES - 02 40 67 68 00 • NANTES SUD - 02 40 35 34 34 • SAINT-NAZAIRE - 02 40 00 98 00
LA ROCHE-SUR-YON - 02 51 05 36 74 • LES SABLES-D'OLONNE - 02 51 21 56 56 • CHALLANS - 02 51 68 13 65
BRESSUIRE - 05 49 74 08 54 • CHARTRES - 02 37 18 23 00 • DREUX - 02 37 38 94 00**



*Montant estimé de 8€HT maximum (Prix hors TVA, toutes autres taxes comprises) pour un plein en électrique d'un Combo-e Cargo ou d'un Vivaro-e fourgon avec une batterie de 50 kw ou d'un Movano-e avec une batterie de 37 kw. Calcul sur la base du tarif bleu EDF en vigueur constaté au 1er avril 2022 de 0,1516 €HT kWh applicable aux consommateurs non résidentiels qui emploient moins de 10 personnes (dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros) et pour leur(s) site(s) de consommation situé(s) en France métropolitaine continentale et alimenté(s) en basse tension pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA. En savoir plus sur <https://www.edf.fr/entreprises/electricite-gaz/tarifs-reglementes/tarif-bleu>

Cybersécurité

Le piratage de données touche 1 entreprise sur 2

Pour accompagner les artisans à se prémunir des attaques en ligne, la Chambre de métiers et de l'artisanat de Loire-Atlantique a organisé le 22 septembre, à l'occasion de la Nantes Digital Week, un atelier thématique *La cybersécurité : comment se protéger des arnaques sur Internet ?*

En 2021, les piratages de comptes ont augmenté de 139%. Un chiffre impressionnant qui n'épargne pas les entreprises artisanales. Ces piratages peuvent entraîner des défaillances voire des mises à l'arrêt de l'activité. 85% des cyberattaques proviennent d'une défaillance à facteur humain. Ces erreurs peuvent être évitées.

L'atelier cybersécurité est organisé en partenariat avec **ADN Ouest**, le réseau de professionnels du numérique du Grand Ouest. Les artisans-commerçants ont bénéficié de l'expertise de nos quatre intervenants :

- ▶ Jean-Marc Vignon, Chef de section opérationnelle de lutte contre les cybermenaces à la **Gendarmerie Nationale** a présenté la complexité des techniques de piratage et expliqué les raisons de leur propagation.
- ▶ Alain Le Coz, directeur des



grands projets régionaux chez **Orange Cyberdéfense** a donné des réflexes et outils simples préventifs.

- ▶ Anthony Bompé, expert assurance au **Crédit Agricole Atlantique** a témoigné des bonnes pratiques à adopter pour protéger son entreprise des conséquences

d'une cyberattaque.

- ▶ Pour clôturer cet échange, **Le Chaudron**, créateurs d'expériences apprenantes, a animé un atelier pratique. Les artisans-commerçants ont appris à sécuriser la gestion de leurs mots de passe grâce aux conseils de Matthieu Chatry.

10 CONSEILS POUR RENFORCER SA SÉCURITÉ EN LIGNE

1. Protégez vos accès avec des mots de passe robustes
2. Sauvegardez régulièrement vos données
3. Appliquez les mises à jour de sécurité sur tous vos appareils (PC, tablettes, téléphones...)
4. Utilisez un antivirus
5. Téléchargez les applications uniquement sur les sites officiels
6. Méfiez-vous des messages inattendus
7. Vérifiez les sites sur lesquels vous faites des achats
8. Maîtrisez vos réseaux sociaux
9. Séparez vos usages personnels et professionnels
10. Évitez les réseaux wifi publics ou inconnus



RETROUVEZ LES OFFRES DE FORMATION

aux outils numériques
de la Chambre de
métiers et de l'artisanat
de Loire-Atlantique

IONIQ 5.

100% électrique.



Hyundai IONIQ 5 Electric redéfinit la notion de véhicule électrique grâce à son style et ses performances hors du commun : jusqu'à 507 km d'autonomie⁽¹⁾. Découvrez-le vite chez votre distributeur Hyundai.



Au quotidien, prenez les transports en commun. #SeDéplacerMoinsPolluer

Consommations mixtes de la gamme IONIQ 5 (kWh/100 km) : 16,7 - 19,1. (1) Autonomie pour la version 77 kWh (selon cycle WLTP) ; cycle mixte 507 km. Détails : hyundai.com/fr. DMD - SAS au capital de 2 404 976 € - RCS Nantes N° 423295880 - Siège social : 365, route de vannes, 44800 Saint-Herblain.



Hyundai Nantes

373, Route de Vannes, 44800 St-Herblain
02 51 77 83 83

Il n'y a pas que son style qui est canon.

Nouvelle MG4 100% électrique.
Intelligente, polyvalente et suréquipée.



- ⊕ Motorisations de 170ch (125 kW) à 204ch (150 kW)
- ⊕ Jusqu'à 450 km d'autonomie WLTP*
- ⊕ Régulateur de vitesse adaptatif, phares à LED, volant et sièges avant chauffants**, écran tactile 10,25", Apple CarPlay™/AndroidAuto™,....



Pensez à covoiturer #SeDéplacerMoinsPolluer

Garantie 7 ans ou 150 000 km. Détails et exclusions sur www.mgmotor.fr * Avec batterie 64 kWh en finition Comfort. Autonomie de 350 km avec batterie 51 kWh et de 435 km avec batterie 64 kWh en finition Luxury. ** Disponible uniquement sur la finition Luxury. **Modèle présenté : MG4 Luxury 64 kWh avec option peinture.** Consommation électrique (min. max.) Gamme MG4 (wh/km) WLTP: 160-170. Règlement 2019/1032. Valeurs au 22/09/2022 susceptibles d'évolution. Plus d'informations sur le site www.mgmotor.fr. DMD - SAS au capital de 2 404 976 € - RCS Nantes N° 423295880 - Siège social : 365, route de vannes, 44800 Saint-Herblain.



MG Motor Nantes - Auto Sélection

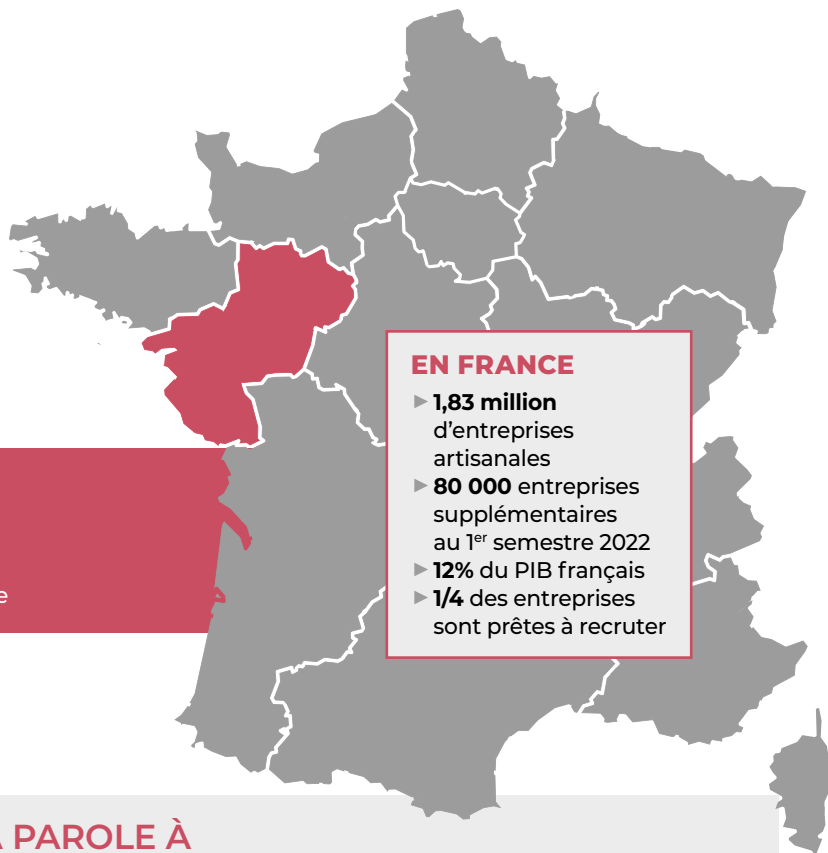
373, Route de Vannes, 44800 St-Herblain
02 52 20 10 15

LA CMA À VOS CÔTÉS !

Acteur majeur de l'économie française, l'artisanat subit de plein fouet et au quotidien les conséquences de la guerre en Ukraine et le climat économique mondial : inflation des matières premières et de l'énergie, difficultés d'approvisionnement... Malgré cela, la création d'entreprises est dynamique. Les artisans restent cependant prudents et doivent faire face à plusieurs enjeux : la transmission de leur entreprise, le recrutement... **Artisans, la CMA est plus que jamais à vos côtés pour vous sécuriser et préserver votre activité !**

Les tendances de l'artisanat

Malgré une dégradation généralisée de la situation économique, **73%** des artisans interrogés prévoient que leur activité devrait se stabiliser ou s'améliorer dans les 6 prochains mois.



EN PAYS DE LA LOIRE

- ▶ **86 700** entreprises artisanales
- ▶ **+ 10%** en un an
- ▶ **+ d'1** entreprise **sur 4** est artisanale

EN FRANCE

- ▶ **1,83 million** d'entreprises artisanales
- ▶ **80 000** entreprises supplémentaires au 1^{er} semestre 2022
- ▶ **12%** du PIB français
- ▶ **1/4** des entreprises sont prêtes à recruter



LA PAROLE À Joël Fourny, Président de CMA France et de la CMA Pays de la Loire

Dans un contexte de rentrée marqué par l'inquiétude de la situation économique, le secteur de l'artisanat se stabilise et s'adapte pour faire face aux crises. Les artisans restent prudents et vigilants. Le rôle de la CMA est d'accompagner les artisans pour sécuriser cette période, appréhender l'avenir et intégrer les transitions.

Forte tendance à la création d'entreprises

- ▶ En 2021, 11 000 entreprises ont été créées en Pays de la Loire. Ce chiffre a doublé en 5 ans.
- ▶ Parmi ces créations d'entreprises, 2/3 sont des micro-entreprises. Ce statut séduit par des démarches administratives facilitées.



Activités, emplois et trésorerie

► Après une reprise au premier semestre 2021, on observe, depuis fin 2021, un tassement de l'activité et de l'emploi ainsi que des difficultés de trésorerie pour les entreprises.

► La trésorerie des entreprises est aujourd'hui plus fragile : **plus d'1/3 des entreprises juge qu'elle est dans une situation dégradée.**

► Le chiffre est même de **42% pour le secteur de la production.**

Entreprises recherchent repreneurs

► En Pays de la Loire, **1/4 des entreprises artisanales, soit 22 800, sont détenues par des personnes de plus de 55 ans**, soit 22 800 entreprises. Ce chiffre laisse supposer d'importants départs à la retraite dans les 10 années à venir et donc la nécessité de trouver des repreneurs afin de maintenir l'activité et l'emploi.

► Au 1^{er} trimestre 2022, seules **104 entreprises ont été reprises en Pays de la Loire** sur les 3 003 créations et reprises. Par rapport à 2021, on note un essoufflement du nombre de reprises d'entreprises.

► **400 entreprises artisanales recherchent activement un repreneur en Pays de la Loire** selon entreprendre.artisanat.fr, la bourse nationale des créateurs, repreneurs et cédants de l'artisanat. Ce chiffre est indicatif car toutes les demandes n'ont probablement pas été recensées.

► **Le taux de réussite des entreprises artisanales transmises est de 95% à 100%** contre 60% pour une création d'entreprise.

Les entreprises recrutent !

Face au manque de main-d'œuvre qualifiée, les entreprises ligériennes artisanales ont fait le choix gagnant de l'apprentissage. Dans le contexte de prolongation des aides gouvernementales à l'apprentissage et avec l'accompagnement des conseillers de nos centres de formation professionnelle - URMA, les entreprises cherchent à recruter des salariés en contrat d'apprentissage et de professionnalisation. Pourtant, certains employeurs ne trouvent pas de candidats.

+ D'INFORMATIONS sur l'apprentissage en page 22 et 23 de ce magazine.

Source : Observatoire Régional de l'Artisanat

LA CMA À VOS CÔTÉS !

Face à vos difficultés, ne restez pas seul...

Des webinaires et ateliers sur mesure

Artisans, afin de vous accompagner au quotidien, la CMA met en place différents ateliers et webinaires gratuits d'informations pratiques ouverts à tous ! Inscrivez-vous !



L'indispensable du numérique

Le réseau national des CMA et France Num vous proposent une série de webinaires de 50 minutes pour mettre en place des outils numériques réellement utiles à votre entreprise. Nos intervenants aborderont de manière très concrète des solutions pour vendre, travailler, communiquer, échanger avec vos clients ou vos salariés, gérer votre entreprise. L'échange reposera sur vos réalisations, vos expériences, vos réussites et vos difficultés commentées et analysées par des spécialistes du numérique pour les artisans.


 www.indispensable-du-numerique.fr



WEBINAIRES développement durable

Artisans, la CMA Pays de la Loire, en partenariat avec l'Ademe et la

Région des Pays de la Loire organise 5 webinaires gratuits autour du développement durable, de juin à décembre 2022. En 1h maximum, formez-vous à la réglementation en vigueur et anticipez les évolutions à venir. Des témoignages d'entrepreneurs engagés viendront rendre ces moments d'échanges concrets.

 Claude Beautrais • 06 40 95 85 91
cbeautrais@artisanatpaysdelaloire.fr



Tutéo : formez vos apprenants en toute sérénité !

Partages d'expérience, de bonnes pratiques et formation des maîtres d'apprentissage sont au programme de Tutéo, un dispositif d'ateliers gratuits pour tous les maîtres d'apprentissage. Pendant une demi-journée, en présentiel ou en distanciel, nos experts vous donnent toutes les clés pour bien réussir votre recrutement, l'intégration de votre apprenti, prévenir les troubles musculo-squelettiques, bien intégrer un apprenti en situation de handicap ou allophone...

 www.urmapaysdelaloire.fr



WEBINAIRES contrats d'apprentissage

Fort de son expertise, la CMA Pays de la Loire accompagne chaque entreprise qui souhaite recruter un apprenti et ce, tout au long de la vie du contrat d'apprentissage. Au printemps et l'automne, une série de webinaires permettent de répondre à toutes les questions des futurs maîtres d'apprentissage et de les guider pour sécuriser leur démarche.

Des conseillers dédiés à vos problématiques

La CMA est à votre écoute pour répondre à vos besoins et vous accompagner dans la prévention des difficultés auxquelles votre entreprise fait face mais aussi mettre en avant vos points forts.

Nos conseillers spécialisés sont en mesure d'estimer le degré d'urgence par un état des lieux précis de la situation de votre entreprise pour vous proposer des préconisations spécifiques et adaptées à vos besoins dans les domaines suivants :



► **RH-management :**
besoin de recrutement, fidélisation, formation du personnel



► **Commercial :**
tendances, stratégie, export



► **Gestion et organisation :**
trésorerie, financement, comptabilité



► **Numérique :**
de débutant à confirmé, maîtrise des outils pour gagner en efficacité




► **Développement durable :** source de différenciation concurrentielle et d'économies d'énergie

Votre conseiller de proximité vous informe et vous oriente sur les différentes aides aux entreprises et mesures mises en place par le Gouvernement.

Entreprises en difficultés financières

Lorsque l'entreprise se retrouve avec des dettes importantes, il est nécessaire de pouvoir s'entourer de partenaires de confiance pour trouver des solutions comme l'étalement de dettes à l'amiable auprès de l'Urssaf, des services fiscaux, CCSF... ou l'orientation vers des procédures préventives confidentielles (mandat ad-hoc, conciliation) ou vers des procédures collectives (sauvegarde, redressement judiciaire voire liquidation judiciaire).

 En page « Formation continue » de ce magazine, retrouvez le catalogue des formations continues de votre CMA : dates, lieux, thématiques... Inscrivez-vous vite à nos formations concrètes et pratiques !



VOS CONSEILLERS EN PROXIMITÉ :

Loire-Atlantique :

02 51 13 83 22

entreprises44@artisanatpaysdelaloire.fr

Maine-et-Loire :

02 41 22 61 16

entreprises49@artisanatpaysdelaloire.fr

Mayenne :

02 43 49 88 72

entreprises53@artisanatpaysdelaloire.fr

Sarthe :

02 43 74 53 61

entreprises72@artisanatpaysdelaloire.fr

Vendée :

02 51 44 35 20

entreprises85@artisanatpaysdelaloire.fr



CHIFFRES CLÉS

85 conseillers

au service des entreprises
en Pays de la Loire

**3 100 entreprises
artisanales**

accompagnées chaque année

**2 000 porteurs
de projets**

accompagnés chaque année

LA CMA À VOS CÔTÉS !

Face à vos difficultés, ne restez pas seul...

Prenez soin de vous !

Gestion du stress, sommeil et équilibre psychologique sont primordiaux pour le bien-être du chef d'entreprise artisanale et pour son entreprise et pourtant :

- ▶ Près d'un artisan sur 2 estime que la plupart de leurs journées de travail sont stressantes.
- ▶ La santé financière, la surcharge mentale, l'incertitude de l'activité et la surcharge de travail sont les 4 principaux facteurs de stress permanent et de fatigue récurrente.
- ▶ 4 artisans sur 10 se sentent souvent, voire tout le temps, fatigués.
- ▶ 84% puisent leur motivation au travail dans la satisfaction de leurs clients.

Source : Étude « Santé des artisans » novembre 2021 menée par la CMA Pays de la Loire en partenariat avec Harmonie Mutuelle.



La CMA vous accompagne grâce à des dispositifs de prévention en matière de santé. C'est indispensable et fondamental pour perdurer.

▶ **Premier pas :** sensibilisation → prendre conscience des enjeux, briser les tabous et connaître des pistes pour agir

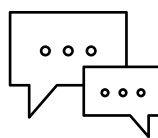
▶ **En pratique :** formation → comprendre, partager, construire et repenser votre relation au travail et au temps

▶ **Conseils :** diagnostic « 2 en 1 » santé entreprise et pratiques santé du dirigeant ainsi qu'un accompagnement individuel → objectif ciblé, plan d'actions, mise en œuvre, suivi

▶ **Service d'écoute et de soutien :** depuis le premier confinement en 2020, un service d'écoute des artisans est à votre disposition pour fournir une écoute attentive, accessible à tous et 100% prise en charge. Le numéro de téléphone unique en Pays de la Loire est le 06 49 275-263 (appel confidentiel).

“ LA PAROLE À Laurence, service de création de couture

Quand j'ai frôlé le burn-out, la CMA m'a mise en relation avec sa cellule d'écoute et de soutien psychologique. Même si au départ je n'étais pas enthousiaste pour y faire appel, je sais aujourd'hui que c'est grâce à cette aide que j'ai retrouvé l'envie de continuer. ”



CONTACT :

Meriem Boutera,
chargée de développement en
prévention santé au travail des chefs
d'entreprise : 06 49 27 52 63
mboutera@artisanatpaysdelaloire.fr



Cette nouvelle rubrique de votre magazine est proposée grâce à un partenariat institutionnel entre votre CMA et la DREETS, service régional de la DGCCRF - Pôle C (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) dépendant du ministère de l'Économie. Elle s'appuie sur le Code de la consommation et le Code civil, textes de référence en matière de vente en ligne.

Vendre sur Internet

Les règles applicables pour se lancer

Les achats en ligne sont devenus une habitude pour les consommateurs avec des paniers moins importants et une fréquence d'achat plus soutenue notamment pour les nouveaux acheteurs depuis la crise Covid. Les artisans souhaitant sauter le pas de la vente en ligne doivent respecter certaines étapes afin d'assurer la sécurité juridique des transactions et d'éviter les éventuels litiges.

Sur son site de vente en ligne, le vendeur a l'obligation de communiquer au consommateur les informations **en langue française, de manière lisible et compréhensible**, notamment :

► **son identité** : nom et prénoms, dénomination sociale, coordonnées postales, électroniques et téléphoniques (numéro surtaxé interdit) permettant d'entrer en contact avec lui, son numéro d'immatriculation RCS et s'il est assujéti à la TVA

► **les caractéristiques précises des produits ou services proposés**

► **le prix TTC** et les moyens de paiement acceptés. Attention, le pré-cochage d'options payantes est interdit

► **les garanties applicables** : garantie légale de conformité, garantie des vices cachés et éventuelle garantie commerciale proposée par le vendeur

► **les conditions, les délais et les modalités d'exercice du droit de**

rétractation ainsi que le formulaire type de rétractation

► **l'information sur la date de livraison du bien ou d'exécution du service**

À indiquer au moment de la commande :

► **les termes de la commande** : avant validation de cette dernière par l'acheteur

► **l'obligation de paiement** : informer le consommateur que le fait de passer sa commande l'oblige à la payer. Le bouton dédié à la confirmation de la commande doit comporter la mention « commande avec obligation

de paiement ». Le paiement interviendra à la commande, à l'expédition ou à la livraison (contre remboursement)

Une fois la commande validée, le vendeur doit en accuser réception, le plus rapidement possible et par voie électronique.

D'INFORMATIONS, consultez la **fiche pratique de l'achat en ligne** ou contactez votre conseiller CMA.



CHIFFRES CLÉS

Source : Fédération de l'e-commerce et de la vente à distance (Fevad)

129 milliards d'euros
pour les ventes de produits et services
en France sur Internet en 2021

15%
d'augmentation
par rapport à 2020

Cocorico

Le salon Made in France Expo revient!

Chaque année, Made in France Expo est LE grand rendez-vous du savoir-faire français. Les entreprises exposantes ont fait le choix audacieux de fabriquer en France. Ce salon leur donne l'opportunité d'un contact direct avec leurs futurs clients, lien plébiscité par le consommateur en recherche de sens et d'engagement dans ses achats : produits/services responsables et locaux.



Rendez-vous sur le pavillon « artisanat » de CMA France...

Réunies sous la bannière de CMA France, 105 entreprises artisanales françaises seront présentes lors du salon Made in France Expo. Pour les Pays de la Loire, 5 entreprises seront ambassadrices du savoir-faire ligérien, une par département :


- ▶ Loire-Atlantique : **Atelier JHP - Couteaux Morta** à Saint-André des Eaux · Fabrication de coutellerie haut de gamme en Morta issu du sol de Brière
- ▶ Maine-et-Loire : **Les Délices de Flo** au Puy-Notre-Dame · Confection de confitures artisanales cuites en bassine de cuivre
- ▶ Mayenne : **Atelier Verde** à La Chapelle-Rainsouin · Fabrication de sacs de luxe en cuir avec une signature : la chambre à air de tracteur recyclée

▶ Sarthe : **Grav'Or** au Mans · Feuilles d'or sur miroir, gravure, sablage et laquage sur verre pour décoration intérieure

▶ Vendée : **Aigredoux** à Saint-Jean-de-Monts · Fabrication et exportation de linge de maison de luxe

...et de CMA Pays de la Loire

Artisans ligériens, vous aussi participez et représentez notre belle région sur le pavillon « artisanat Pays de la Loire ».

 **Nadine Gouello**,
Présidente du collectif MIF
Pays de la Loire · 06 13 29 46 46
nadine.gouello@yahoo.fr

Les atouts des pavillons « artisanat »

▶ **Créer du business pour nos entreprises artisanales** : 91 % des visiteurs achètent des produits sur le salon. D'ailleurs, l'entrée est remboursée à tout visiteur qui achète un article sur le salon.

▶ **Accroître leur visibilité** : les exposants bénéficient de la visibilité médiatique du salon.

▶ **Favoriser les échanges avec des professionnels** et nouer des partenariats au sein de l'écosystème du Made In France.



AGENDA RÉGIONAL

▶ **Du 4 au 6 octobre** : salon IGO à Nantes.

▶ **Le 19 octobre** : Soirée de remise de trophées PME RMC, à Paris.

▶ **Du 18 au 25 novembre** : Semaine nationale de la création transmission d'entreprises artisanales. De nombreux événements seront organisés en Pays de la Loire par votre CMA.

▶ **Du 19 au 27 novembre** : Semaine européenne de réduction des déchets. De nombreux événements seront organisés en Pays de la Loire par votre CMA.

▶ **Du 2 au 4 décembre** : Salon de la création métiers d'art 2022, à Nantes.




CHIFFRES CLÉS

100 000
visiteurs en 2021

500
journalistes


4
jours d'exposition

INFOS PRATIQUES

 Du 10 au 13 novembre.

Le jeudi, vendredi et samedi, de 10h à 19h · Le dimanche de 10h à 18h

 Paris Expo, Porte de Versailles · Pavillon 3

 Gratuit sur préinscription · 10€ sur place

 www.mifexpo.fr



Du 2 au 4 décembre 2022

Salon de la création métiers d'art

Organisé par la Chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire, le salon régional de la création métiers d'art est une vitrine régionale et nationale de la création contemporaine dans le domaine des métiers d'art. En plus de 25 ans, ce salon s'est imposé comme le rendez-vous incontournable des créateurs venus de la France entière.

Cette 27^e édition tiendra toutes ses promesses ! Près d'une centaine d'exposants vont investir les 3 000m² de la Cité des Congrès à Nantes pour faire découvrir leur savoir-faire d'exception et la qualité de leur production aux 4 500 visiteurs attendus. À la recherche de l'œuvre unique ou de l'objet original, ce salon est l'occasion pour les créateurs de dévoiler leur univers, leur style, leur marque, leur richesse, tant professionnellement qu'humainement. Le salon sera divisé en plusieurs espaces pour mieux comprendre les métiers d'art et la création :

- ▶ **L'espace cadeaux** regroupant près de 80 créateurs avec des espaces individuels et collectifs
- ▶ **L'atelier des savoir-faire** avec une dizaine d'ateliers et centres de formation
- ▶ **L'espace jeunes créateurs**, espace tremplin pour une dizaine de jeunes entrepreneurs
- ▶ **L'espace Pro[j]art** valorisant les initiatives créatives et innovantes.



CHIFFRES CLÉS

100
exposants

3 000
m²

4 500
visiteurs

INFOS PRATIQUES

 Cité des Congrès, 5 rue de Valmy, 44000 Nantes

 Du vendredi 2 décembre

au dimanche 4 décembre 2022 de 10h à 19h

 Plein tarif : 6€ • Tarif réduit : 4€

 Franck Lavillonnière

flavillonniere@artisanatpaysdelaloire.fr

Delphine Vincent • dvincent@artisanatpaysdelaloire.fr

www.salondesmetiersdart.fr

24 novembre 2022

GO Entrepreneurs Nantes 2022 !

Après une édition 2021 consacrée à la relance économique et au rebond entrepreneurial, le salon Go Entrepreneurs revient en 2022 avec le même objectif affiché : accompagner la création, la pérennité et le développement des entreprises du territoire.


Retrouvez la CMA Pays de la Loire sur son stand dédié et venez échanger avec nos experts en création et reprise d'entreprises ! Cette journée vous permettra d'accélérer votre projet de création ou reprise, développer votre réseau, partager des expériences avec des dirigeants et experts, trouver des solutions et faire le plein de conseils. **À ne pas manquer, 2 tables-rondes animées par nos experts de la CMA :**

- ▶ À 11h, le web, l'allié incontournable de votre stratégie commerciale !
- ▶ À 14h, se reconverter aujourd'hui pour s'épanouir demain !




ENTREPRENEURS

INFOS PRATIQUES

 Cité des Congrès,
5 rue de Valmy, 44000 Nantes

 8h30 - 18h30

 Entrée gratuite
sur inscription :



**CHIFFRE CLÉ****En 2021,
36 conventions
signées
en Pays
de la Loire**avec les collectivités
locales en faveur
de l'économie
de proximité.

Le service Territoire de la CMA Loire-Atlantique.

Le service Territoire de la CMA

Des ambassadeurs de l'artisanat en local

À chaque numéro de ce magazine, nous vous présentons un service de votre CMA. Zoom sur le service Territoire composé de 20 conseillers sur l'ensemble des Pays de la Loire. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des acteurs locaux (collectivités locales, organismes professionnels...) et des entreprises du territoire pour promouvoir les valeurs et défendre l'artisanat comme véritable acteur de l'économie de proximité.

Le porte étendard de l'artisanat

Au quotidien, les conseillers du service Territoire de la CMA sont les ambassadeurs de l'artisanat auprès des collectivités locales. Chaque conseiller est dédié à un territoire géographique et en connaît donc les acteurs pour coopérer de manière étroite : associations d'artisans-commerçants, groupements d'entreprises, associations locales, offices de tourisme... afin de développer une économie de proximité pérenne sur les territoires ruraux et urbains. Le conseiller Territoire est l'interlocuteur privilégié du Maire, de la Communauté de communes ou encore de l'Agglo pour défendre les intérêts des artisans en local.

La CMA joue également un rôle d'acteur de l'aménagement du territoire et répond aux consultations et sollicitations des dispositifs d'urbanisme (PLUI, SCOT, CDAC...).

Le 1^{er} interlocuteur des artisans

Le conseiller Territoire fait également le lien avec les entreprises artisanales en faisant connaître le rôle de la CMA ainsi que l'accompagnement proposé aux artisans. Il conseille et accompagne l'ensemble des entreprises. Concrètement, lors d'un échange avec un artisan, si un point d'amélioration pour son entreprise est détecté, le conseiller met en contact l'artisan avec les autres conseillers de la CMA (en ressources humaines, formation, numérique et/ou transmission entreprise, environnement...) qui prennent le relai. Le conseiller peut également être amené à orienter l'artisan vers des organismes extérieurs.

Des élus de la CMA aux élus locaux

La CMA définit des commissions territoriales, composées d'artisans élus pour approfondir le lien avec les artisans et les collectivités au plus près des territoires. Les conseillers du service Territoire accompagnent le déploiement de ces nouvelles instances de la CMA.

Valoriser la gastronomie du Pays d'Ancenis, les savoir-faire locaux et des produits du terroir

Des poires et des raisins pochés au Malvoisie, le vin typique du territoire, dans une pâte à streusel (un crumble mais avec de la poudre d'amandes) c'est la recette alléchante du gâteau L'Authentique. Il a été élaboré par un collectif de boulangers du

Pays d'Ancenis pour développer un gâteau emblématique. Sous l'impulsion de la Communauté du Pays d'Ancenis, la CMA et la Cité du Goût et des saveurs ont collaboré étroitement pour fédérer des artisans boulangers pâtisseries autour

de ce projet de territoire. *Plus d'infos en page 5 de ce magazine.*

Laurent Granson
06 75 19 93 58lgranson@artisanatpaysdelaloire.fr



Assistant de dirigeant d'entreprise artisanale

Une clé de réussite de l'entreprise !

La performance d'une entreprise ne repose pas uniquement sur les épaules du chef d'entreprise. Assistants d'entreprises, révélez vos talents avec la formation Assistant de dirigeant d'entreprise artisanale (ADEA) proposée par votre CMA. Montez en compétences pour bien accompagner votre entreprise au quotidien.


Le dynamisme et la pérennité des entreprises artisanales sont en grande partie liés au degré d'investissement et de compétences des assistants, notamment sur le plan organisationnel, comptable et commercial. Ainsi, la fonction d'assistant de dirigeant d'entreprise devient de plus en plus complexe, nécessitant de nouvelles compétences et la maîtrise de nouvelles technologies. C'est pourquoi, la CMA s'engage depuis plusieurs années au service de la formation continue, et notamment celle des conjoints, en proposant la formation ADEA. Elle est dispensée à raison d'une journée par semaine pour être compatible avec une activité professionnelle pendant 24 mois.


Une formation par blocs de compétences


Composée de 4 modules, cette formation peut être suivie entièrement ou partiellement, selon les blocs de compétences à acquérir par l'assistant d'entreprise.


Bloc 1	Communication interne-externe
Objectif	Animer l'activité en interne et en externe de l'entreprise artisanale
Bloc 2	Gestion
Objectif	Réaliser la gestion et la comptabilité courante et financière d'une entreprise artisanale
Bloc 3	Gestion administrative
Objectif	Assurer la gestion administrative quotidienne de l'entreprise artisanale
Bloc 4	Stratégie commerciale
Objectif	Contribuer à la définition et au déploiement de la stratégie commerciale d'une entreprise artisanale


Une nouvelle formation débutera le jeudi 6 octobre à Angers, Sainte-Luce-sur-Loire et à La Roche-sur-Yon. Rejoignez-nous sur tout ou une partie du parcours !

 Titre homologué de niveau 4 (niveau bac) inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles

 100% des stagiaires sont satisfaits et recommandent cette formation

 Conjoint du chef d'entreprise, salarié de l'entreprise et demandeur d'emploi en reconversion professionnelle

 24 mois, à raison d'une journée par semaine

 Possibilité de prise en charge de la formation. Tous les tarifs sur www.artisanatpaysdelaloire.fr

 Découvrez la formation en vidéo



 Loire-Atlantique
02 51 13 83 22
Maine-et-Loire
02 41 22 61 26
Vendée
02 51 44 35 20



LA PAROLE À

Hélène Lebreton, coiffeuse à Segré-en-Anjou-Bleu (49) et stagiaire ADEA en 2020/2022

En 2019, j'ai ressenti le besoin de me former. En tant que cheffe d'entreprise, j'ai développé de nombreuses compétences apprises toute seule mais je manquais de confiance en moi. Avec l'ADEA, je vais obtenir un titre reconnu tout en continuant mon activité. Tout ce que j'ai appris, je l'ai appliqué directement au salon. J'ai rencontré d'autres artisans, de métiers différents. C'est une belle aventure humaine.

Nos formations du second trimestre 2022



N'avancez pas seul, formez-vous!

Artisans, la CMA Loire-Atlantique propose de vous former aux fonctions supports de l'entreprise : Informatique, prévention, communication, management, vente... Ces dispositifs de formation, à tarif accessible, permettent une montée en compétences rapide grâce à une prise en main opérationnelle des outils et des techniques enseignées par des formateurs indépendants.

MANAGEMENT • ENCADREMENT :

- ▶ Agir en leader pour embarquer votre équipe (3 jours) : Niveau 1
9, 16, 23 novembre
Niveau 2
28 novembre, 5 et 12 décembre

PILOTAGE • ORGANISATION DE MON ENTREPRISE :

- ▶ Bien gérer votre microentreprise (1 jour)
29 septembre (Trignac), 18 octobre
- ▶ Rester en micro ou changer de statut ? Les solutions possibles : anticiper pour prendre les bonnes décisions (1 jour)
20 octobre, 13 décembre
- ▶ S'initier à la comptabilité
22, 29 novembre et 6 décembre
- ▶ Calculer et fixer vos prix de vente (1 jour) • 12 octobre, 14 décembre
- ▶ Utiliser le logiciel devis et facture EBP (2 jours)
20 et 27 octobre

COMMUNICATION • DÉVELOPPEMENT PERSONNEL :

- ▶ Savoir lâcher prise (1 jour)
15 novembre
- ▶ Gérer son temps et ses priorités (1 jour) • 29 septembre

- ▶ Être bien dans sa boîte, dans son corps et dans sa tête (2 demi-journées)
7 et 21 octobre (matin)
formation 100 % prise en charge

PRÉVENTION DES RISQUES :

- MON COMPTE FORMATION** ▶ Connaître les règles et obligations en hygiène alimentaire (2 jours)
22 et 23 septembre, 10, 11, 17 et 24 octobre (Trignac)

OUTILS NUMÉRIQUES :

- ▶ Identifier ses solutions pour être visible sur le net (1 jour) • 30 novembre
- ▶ Créer soi-même un site vitrine avec Jimdo (2 jours)
7 et 14 octobre, 25 novembre et 2 décembre

- MON COMPTE FORMATION** ▶ Créer et administrer votre site Internet pour TPE-PME (Wordpress) (5 jours)
14, 21, 28 septembre, 5 et 12 octobre, 7, 10, 21, 28 novembre et 5 décembre


- ▶ Commencer avec Facebook sans faire d'erreur (1 jour)
25 octobre
- ▶ Développer votre page Facebook (1 jour) • 24 novembre
- ▶ Communiquer avec Instagram (1 jour) • 19 septembre, 19 octobre

- ▶ Réussir vos photos professionnelles avec votre smartphone (1 jour) • 6 octobre, 16 décembre
- ▶ Développer votre réseau professionnel avec LinkedIn (1 jour) • 18 octobre

DÉVELOPPEMENT • VENTE :

- ▶ Booster les ventes de vos créations (1 jour) • 22 septembre, 14 novembre
- ▶ Être à l'aise dans la relation commerciale (3 jours)
20, 27 octobre et 10 novembre

 Artisans travailleurs non-salariés (TNS) et micro-entrepreneurs :

 Possibilité de prise en charge partielle du coût de la formation sous réserve des conditions des organismes financeurs, nous contacter.

Tarif autre public : 239 € par jour.

Atelier NUMÉRIQUE pour découvrir les outils gratuits au service de votre entreprise.



Atelier HYGIÈNE pour prendre connaissance des contraintes réglementaires liées à votre activité.



OFFRE COUP DE POUCE : vous êtes immatriculé(e) à la CMA de Loire-Atlantique depuis moins d'un an, nous vous offrons une formation au choix : offre valable sur les formations d'1 ou 2 jours (à l'exception de la formation "hygiène alimentaire").

 Chambre de métiers de l'artisanat de Loire Atlantique, 5, Allée des Liards à Sainte-Luce-sur-Loire

 CONTACTS : Delphine, Émilie, Sandrine et Sabine du Services aux entreprises

• formationcontinue44@artisanatpaysdelaloire.fr • 02 51 13 83 22

**DATE À RETENIR**

 27 octobre 2022
Festival de la fermentation
 À Rennes

AU PROGRAMME

Rencontre, échanges autour des résultats du projet et dégustations de produits fermentés en présence des artisans.

 d'infos sur le projet Flegme :
www.vegepolys-valley.eu/projet-flegme

Projet Flegme

Innovation & artisanat au service des légumes fermentés



La Cité du Goût et des Saveurs, service de la Chambre de métiers et de l'artisanat de région des Pays de la Loire, participe à un projet de recherche participative autour des légumes fermentés, en collaboration avec des chefs locaux et artisans "fermenteurs".

En France, le légume fermenté semble méconnu des professionnels de l'alimentation et des particuliers pour des raisons culturelles et historiques. Il est pourtant, de plus en plus, plébiscité, par des chefs et consommateurs, qui lui reconnaissent des saveurs gustatives et des bienfaits pour la santé. La fermentation devient "tendance", alors qu'elle est déjà présente, dans notre alimentation quotidienne, sous forme de pain, yaourts, fromages ou encore charcuteries.

Développer des pratiques durables

Ce projet, nommé Flegme, est porté par Végépolys Valley avec la participation scientifique de l'INRAE. Il est co-construit par des chercheurs et acteurs sociétaux et économiques, dont la CMA Pays de la Loire. Le projet Flegme vise à apporter des bases de connaissance scientifiques et collaboratives autour de la fermentation des légumes. Les objectifs sont multiples. Il s'agit, par exemple, de vérifier l'absence de risques sanitaires

microbiens mais aussi de développer des pratiques durables et de créer un réseau d'acteurs pour valoriser les légumes produits dans les Pays de la Loire et en Bretagne. Le projet est financé par le Conseil régional des Pays de la Loire et le Conseil régional de Bretagne.

Valoriser les produits

Ces résultats scientifiques et collaboratifs permettront de valoriser ce produit auprès des professionnels de l'alimentation et des consommateurs. Ils ont pour ambition de répondre aux exigences de durabilité du produit en présentant des procédés de fabrication peu énergivores et nécessitant peu de matériel. Les légumes fermentés peuvent être une solution pour limiter le gaspillage alimentaire, de par leur mode de conservation. Le projet tend également à valoriser les qualités gustatives et saines des légumes fermentés, grâce à une diversification des goûts, des textures et une fabrication sans additif tout en donnant les clés pour savoir les utiliser en cuisine.

URMA Pays de la Loire

Belle dynamique de rentrée !

Les Centres de formation professionnelle de la CMA, qui constituent l'URMA Pays de la Loire, enregistrent une stabilité des inscriptions par rapport à la rentrée 2021-2022. Une dynamique confirmée qui cache cependant des inégalités au sein des filières.

Avec la prolongation des aides à l'apprentissage, les entreprises artisanales ont continué à recruter de jeunes salariés en contrat d'apprentissage et de professionnalisation malgré le contexte économique actuel. Les métiers de la boulangerie/pâtisserie et de la mécanique/carrosserie restent très attractifs alors que ceux de la restauration sont en retrait, présentant un point de vigilance. Ces sections rencontrent des difficultés à identifier et recruter des futurs apprenants.

En comparaison avec 2021, l'URMA enregistre 38 % de plus d'entreprises qui souhaitent recruter des apprentis, mais qui ne trouvent pas de ressource.

Sur l'ensemble des secteurs d'activité, l'expression des souhaits de recrutements des entreprises est soutenue. Le recrutement est un enjeu majeur pour les entreprises artisanales.

L'URMA Pays de la Loire accepte de futurs apprentis en contrat d'apprentissage jusqu'au mois de novembre en réponse aux demandes des entreprises et aux besoins de formations des futurs apprenants du territoire.

À la pointe du numérique

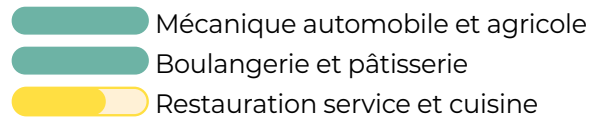
À l'URMA Pays de la Loire, les innovations passent par le développement d'outils pédagogiques adaptés à la pratique professionnelle et aux enseignements généraux.

Le pôle Innovations et développement de la CMA initie et coordonne le développement au quotidien de nouveautés, les outils et les parcours de formation afin de dispenser des formations de qualité adaptées aux besoins de tous : apprenants, professeurs/formateurs et entreprises artisanales.

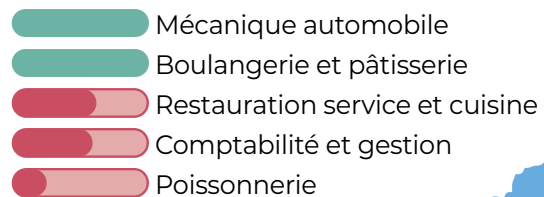
Deux outils numériques sont utilisés pour la co-construction des formations certifiantes/diplômantes et le maintien d'une relation de proximité avec l'apprenti, son maître d'apprentissage (entreprise) et son centre de formation :

- ▶ [Its Learning](#), plateforme d'enseignement à distance
- ▶ [Net Yparéo](#), plateforme de suivi administratif de la formation (planning, visite d'entreprise, évaluations, activités pédagogiques).

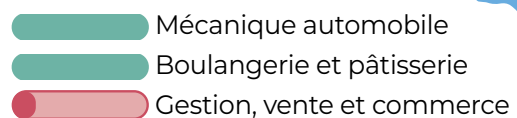
53. MAYENNE



44. LOIRE-ATLANTIQUE



85. VENDÉE

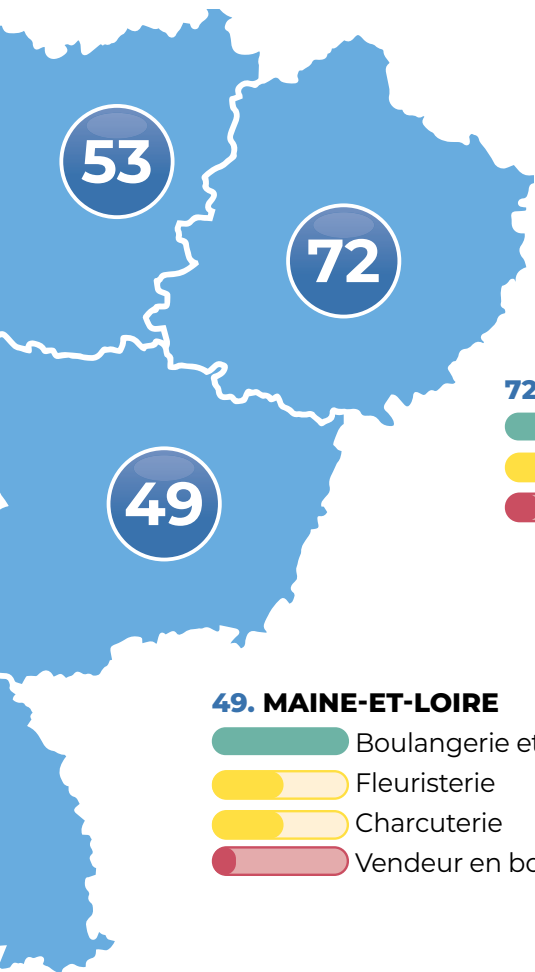


LÉGENDE





Après l'URMA Sarthe, c'est au tour de l'URMA Loire-Atlantique et de l'URMA Mayenne de changer de visage !






50 millions d'euros de rénovation des centres





En attendant le démarrage des travaux en Maine-et-Loire et en Vendée, ce sont dans des locaux de formation entièrement rénovés que les apprenants ont débuté leur formation en Loire-Atlantique, Mayenne et Sarthe.

Ce projet de rénovation de nos 5 centres de formation fait partie d'un **plan d'investissement de plus de 50 millions d'euros**. Cela représente plus de **10 ans de travaux**, avec des chantiers débutés en 2016 et qui se termineront en 2027.

72. SARTHE

-  Boulangerie et pâtisserie
-  Charcuterie
-  Vendeur en fruits et légumes

49. MAINE-ET-LOIRE

-  Boulangerie et pâtisserie
-  Fleuristerie
-  Charcuterie
-  Vendeur en boulangerie-pâtisserie



REJOIGNEZ NOS ÉQUIPES !

Nous recrutons des formateurs dans nos 5 centres de formation professionnelle.

POUR EN SAVOIR  ET POSTULER :
rh@artisanatpaysdelaloire.fr



CHIFFRES CLÉS

100 formations
en alternance
du CAP au Bac+5

7 330 apprenants

87% de réussite
aux examens
(Indicateur Qualiopi 2021)

5 000 entreprises
signataires d'un contrat
en alternance

MAF 2022

Un des meilleurs apprentis de France à l'URMA Loire-Atlantique



Créé en 1985, le concours Un des Meilleurs Apprentis de France (MAF) récompense les jeunes apprentis de moins de 21 ans qui s'illustrent lors d'épreuves métiers d'abord à l'échelon départemental puis régional et enfin national.

Cette année c'est Hugo Lefort, jeune apprenti boucher à l'URMA Loire-Atlantique, qui a brillé lors du concours MAF de sa catégorie en terminant 1^{er} à chaque sélection (départementale, régionale et nationale).

La finale nationale de la 43^e édition du concours des meilleurs apprentis bouchers de France, s'est déroulée à Ajaccio en avril dernier. L'événement a mis à l'honneur 24 apprentis bouchers dont Hugo Lefort. C'est lors d'une épreuve de plus de 5h que notre apprenti a su faire la différence grâce à son savoir-faire et rappeler la technicité du métier de boucher. Et Hugo Lefort ne s'arrête pas là : il vient de terminer son CAP boucher en alternance et poursuit sa formation à l'URMA Loire-Atlantique avec un Brevet Professionnel.

Les apprentis qui s'engagent dans le concours MAF s'entraînent pendant plusieurs mois afin de se confronter aux meilleurs. Ils peuvent compter sur le soutien et l'accompagnement de leurs maîtres d'apprentissage et des équipes pédagogiques. Chaque année, l'URMA Loire-Atlantique encourage les apprentis à s'inscrire pour valoriser leur savoir-faire et les métiers de l'artisanat.

Venez découvrir le travail d'Hugo et de son maître d'apprentissage Fabrice Guiquerro, à la Boucherie Charcuterie Artel - 43 rue de la Mairie, 44119 Treillières



Et pour nos apprentis boulangers, le concours un des Meilleurs Apprentis de France s'est déroulé les 20 et 21 septembre derniers à Paris.

LA PAROLE À

Stéphane Lucas, professeur boucher charcutier traiteur à l'URMA Loire-Atlantique.

En tant que professeurs à l'URMA Loire-Atlantique, Benoît Bourcier et moi avons accompagné Hugo avec grand plaisir dans cette aventure. C'est un apprenti boucher extrêmement motivé. Il a investi du temps dans la préparation du concours. Sa quête de l'excellence en fait, dès aujourd'hui, un professionnel remarquable.



Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Depuis 70 ans, MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner
dans votre vie
professionnelle
comme dans
votre vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi



Environnement

CAP RSE!

Votre magazine change de format et de physionomie et confirme ainsi l'engagement des chambres de métiers et de l'artisanat en faveur de l'environnement.



UN MAGAZINE PENSÉ POUR LA PLANÈTE

- ▶ Réduction du format de 10 % (moins de papier utilisé);
- ▶ passage sur du papier recyclé (à 55 %), climatiquement neutre (un label prouve que l'empreinte de CO₂ du papier a été calculée, qu'elle a été continuellement réduite et que les émissions restantes ont été compensées), papier blanchi sans chlore élémentaire;
- ▶ utilisation d'encre éco-responsables;
- ▶ emballage dans un blister de routage 100 % recyclable.



Un magazine pensé pour vous

À travers ces différents leviers, *Le Monde des artisans* répond à la forte attente sociétale des lecteurs et des parties prenantes. À la suite de notre dernière enquête de lectorat¹, nous avons de plus ajusté notre ligne éditoriale : nous assumons une meilleure prise en compte de la cible « micro-entrepreneurs » (informations spécifiques, démonstration de l'intérêt de se diriger vers un statut pérenne...) et confirmons la nécessité de continuer à présenter les actions des chambres de métiers et de l'artisanat pour accompagner les artisans au quotidien.

1. Enquête réalisée entre le 10 décembre 2020 et le 10 mars 2021 auprès de 1600 artisans.

le monde des
artisans

s'engage en faveur de l'environnement !

- impression sur **papier recyclé climatiquement neutre***, blanchi **sans chlore élémentaire**
- à partir d'**encre éco-responsables**
- **moins 10 %** de papier utilisé
- emballage postal **100 % recyclable**



*Climatiquement neutre : réduction des émissions et compensation carbone.



Benoît Santoire, délégué de la cour d'appel de Nancy, a été élu à la présidence de la Chambre nationale des commissaires de justice.

Commissaires de justice

Depuis le 1^{er} juillet, cette nouvelle profession regroupe plus de 3 700 membres répartis sur le territoire et propose un accompagnement de proximité à tous les justiciables, particuliers, professionnels et collectivités.

Cette nouvelle profession œuvre sous l'égide de la Chambre nationale des commissaires de justice. Nés du rapprochement des huissiers de justice et des commissaires-priseurs judiciaires, les commissaires de justice effectuent toutes les missions de ces derniers : la signification des actes judiciaires et extrajudiciaires, la mise en application des décisions de justice, les constats, le recouvrement amiable et judiciaire, les inventaires, prises et ventes judiciaires, les mesures conservatoires, la rédaction d'actes sous seing privé et le conseil juridique, la médiation judiciaire et conventionnelle, l'administration d'immeubles, l'intermédiation de mandataire d'assurance. Le commissaire de justice, véritable tiers de confiance, professionnel du droit de référence dans le cadre de son action de juriste de proximité, est capable d'intervenir en urgence pour répondre aux problématiques de tous les justiciables.

Pour trouver le commissaire de justice le plus proche : commissaire-justice.fr

Financement de l'apprentissage

Coûts-contrats amputés

Le 30 juin 2022, le conseil d'administration de France compétences a décidé de réduire le niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage de 5 % au 1^{er} septembre 2022, puis de 5 % en avril 2023, soit une baisse totale de 10 %.

Depuis la réforme de l'apprentissage, le nombre de contrats d'apprentissage signés est passé de 321 000 (en 2018) à 732 000 en 2021, soit une hausse de 128 % (secteurs privé et public). France compétences - organisme répartiteur-financier de l'apprentissage - a été renfloué de plus de 2 milliards d'euros par l'État en 2021, face à un déficit d'environ 3 milliards, et anticipait un déficit de quasi 3,8 milliards d'euros en 2022. Divers mécanismes ont permis ces dernières années de préciser les coûts-contrats : les remontées des comptabilités analytiques des CFA et leur affinage par les Commissions paritaires nationales emploi (CPNE). Selon le sénateur de l'Aisne (Hauts-de-France) Pierre-Jean Verzelen, dans sa question au Gouvernement publiée le 11 août dernier, la réduction du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage « a pour finalité de participer au retour à l'équilibre de

France compétences sans prendre en considération les répercussions chez les bénéficiaires de ces dispositifs. [...] Les conséquences vont être nombreuses sur les centres de formation d'apprentis (CFA) qui ont construit leur budget en fonction des coûts de contrat en vigueur avant le 1^{er} septembre 2022. [...] Se posera également la question du maintien de certains centres de formation de proximité notamment ceux de la chambre des métiers et de l'artisanat Hauts-de-France qui a investi dans les zones rurales de notre région ». France compétences nous expliquait il y a peu que différents mécanismes de régulation, autres qu'une baisse des prises en charge, étaient activables en son sein (moins de dépenses fléchées vers le CPF, etc.). Un dossier à suivre.

POUR PLUS D'INFORMATIONS : voir nos articles récents sur le sujet : pp. 14-15 du n° 147 du *Monde des artisans* et pp. 12-13 du n° 149.

PRÊT TRANSFORMATION NUMÉRIQUE



©ADOBESTOCK

Lancé en juillet dernier par Bpifrance, ce prêt, qui s'étend de 5 000 à 50 000 €, est entièrement dédié à la transformation digitale des petites entreprises et vise à financer des projets d'accélération et de sécurisation liés à la transformation numérique des entreprises. Les dépenses éligibles sont les suivantes : matériel et équipement dans

la limite de 40 % du projet global, logiciels, prestations externes de conseil, prestations de formation ou d'accompagnement pour la mise en place de tout projet de transformation numérique.

INFOS ET DEMANDE : <https://pret-transformation-numerique.bpifrance.fr/>

Prix du gaz et de l'électricité

Éviter le disjonctage!

Les prix de l'énergie s'envolent et les artisans se demandent à quelle sauce ils passeront l'hiver. Leur activité pourra-t-elle se poursuivre sans encombre? Comment faire baisser la note? Les dispositifs existants ainsi que le pilotage de la consommation demeurent complexes.

Sophie de Courtivron

Tout le monde n'est pas impacté de la même façon par la hausse des prix du gaz et de l'électricité, mais personne n'est épargné. Certaines entreprises sont en péril. Nicolas Douzain-Didier, délégué général de la Fédération nationale du bois (FNB) évoque le cas d'une scierie dont la part de l'électricité représentait 2,30 % du chiffre d'affaires en 2021, 6 % en 2022 et représentera 12 % en 2023! « Des cas similaires nous en recevons par dizaine chaque jour. Le poste électricité est en passe de devenir le 2^e poste de charge de nos industries devant celui des charges de personnel. Un scénario jamais connu à ce jour », écrivait le président de la FNB, Jacques Ducerf, à la Première ministre Élisabeth

Borne début juillet. « Il y a des aides européennes pour les électro-intensifs; nous sommes la catégorie en dessous, comme les tuiles, les briques, le verre... », précise Nicolas Douzain-Didier. « Dans le prix final au consommateur, il y a la hausse des prix de l'électricité de tous les intervenants de la chaîne; tout cela est générateur d'inflation », prévient-il. Les experts d'iBanFirst (paiements internationaux) évoquent un « risque réel de récession. Plusieurs indicateurs économiques avancés sont à leur niveau de la crise financière mondiale de 2008 ».

Électrocution des marchés

« Les prix de l'électricité ont connu une forte progression pour deux raisons : d'abord, lors de l'été 2021, la forte progression des prix du gaz, aggravée par le conflit en Ukraine, s'est répercutée sur les prix de l'électricité car une partie des moyens de production d'électricité utilise du gaz; ensuite, la moindre disponibilité du parc nucléaire, qui fait que l'impact du prix du gaz sur l'électricité est plus fort », résume Mathias Laffont, directeur usages et territoires au sein de l'Union française de l'électricité (UFE). En hiver, la demande électrique s'envole et il faut plus de gaz. Comme une partie de l'électricité qui sera consommée cet hiver est achetée aujourd'hui (marchés de gros à terme), on sait que l'on va casquer. À l'heure où nous écrivons cet article, le gaz naturel

atteint le record historique de 282 € le mégawattheure (MWh) en France (à terme, soit +1000 % en un an); le prix de l'électricité bondit également : la livraison dans un an atteint 900 € par MWh en France (contre 500 € début juin). « Nous sommes dans une phase clairement haussière », pose Nicolas Leclerc, co-fondateur d'Omnegy (cabinet de conseil en énergie). Selon lui, en augmentant en 2022 le plafond de l'ARENH¹, c'est-à-dire de l'énergie nucléaire vendue par EDF aux fournisseurs alternatifs, le Gouvernement a grandement limité la casse. Quelles sont ses marges de manœuvre?

L'État remet le courant

La loi pouvoir d'achat du 16 août dernier prévoit des mesures afin de garantir l'approvisionnement, comme un objectif minimal de remplissage des infrastructures de stockage (gaz naturel), la réquisition des centrales à gaz par le ministre chargé de l'Énergie, ou la possibilité de maintenir ou de réactiver [...] les deux dernières centrales à charbon. On remarquera que l'économie prend le pas sur l'écologie². « Nous avons les moyens d'accélérer quand il y a des enjeux vitaux : l'absence de gaz russe est ainsi compensée par les terminaux méthaniers³ », ajoute Nicolas Leclerc. De nombreux mécanismes existent en outre pour éviter les coupures : « contrats d'interruptibilité (accord entre le gestionnaire et l'entreprise,



©DR

LA SOLUTION RSE

Catherine Guerniou dirige la Fenêtrière (fabrication de menuiseries extérieures pour les professionnels du bâtiment) dans le Val-de-Marne. « Cela fait plusieurs années que je me suis lancée dans l'économie circulaire et la RSE, et suis donc moins impactée que d'autres par les hausses : attention de tous à la consommation quotidienne, réseau électrique refait récemment de façon à avoir moins de déperdition, rénovation de nos bâtiments et isolation plus efficace de la toiture en cours, organes de contrôles sur les machines les plus énergivores de façon à voir comment on les utilise, etc. »

**Jusqu'à -15 %**

d'énergie consommée grâce aux offres de pilotage de consommation d'énergie

Source : Catherine MacGregor, devant les sénateurs le 13 juillet dernier; chiffre qui concerne les particuliers.

10 %

Objectif de réduction de la consommation d'énergie sur les deux prochaines années par rapport à 2019.

Plan sobriété énergétique annoncé le 23 juin 2022.

Seulement 126

primes Ma Prim'Rénov versées à des propriétaires bailleurs en 2021.

Source : Dominique Estrosi-Sassone, sénateur, le 13 juillet.

qui bénéficiera d'une compensation financière), délestage (modulation de puissance pour éviter une coupure complète...) », cite Mathias Laffont. En juin dernier, les trois grands énergéticiens que sont Engie, EDF et TotalEnergies ont affirmé avoir pris des dispositions quant à l'optimisation de l'offre et fait valoir l'urgence d'agir sur la demande⁴, à savoir l'économie d'énergie dès maintenant. Mais agir sur sa consommation pour la réduire n'est pas des plus simples.

Sur le terrain, des solutions qui manquent de jus

« Les artisans du bâtiment sont des acteurs importants de la politique autour de la rénovation du bâtiment, via des dispositifs performants comme les pompes à chaleur », rappelle Mathias Laffont; ce secteur est en première ligne pour atteindre les objectifs de neutralité carbone de la France. Mais pour « doper » les choses, l'État doit quelque peu revoir sa copie, les outils sont bien trop compliqués. Les certificats d'économie d'énergie (CEE) sont attribués par les fournisseurs aux particuliers, entreprises, collectivités qui réalisent des travaux d'économie d'énergie; « Nous travaillons sur la façon dont on peut simplifier ce dispositif pour qu'un maximum de personnes puissent en bénéficier tout en garantissant son efficacité au regard des objectifs en matière énergétique », admet Mathias Laffont. Selon Marc Benayoun, directeur exécutif du Groupe EDF en charge du Pôle Clients, Services et Territoires, leur efficacité énergétique n'est « pas complètement encore démontrée »! Les contrats de performance énergétique (CPE) garantissent en revanche les économies d'énergie car « si elles ne

sont pas au rendez-vous, le propriétaire du bâtiment et l'opérateur sont responsables », précise Mathias Laffont. Derrière, la qualité des travaux des prestataires est en jeu. « Il faut faire en sorte que ces solutions soient bien utilisées. La planification pluriannuelle de MaPrim'Rénov (un budget non retouché à chaque projet de loi de finances) et une stabilité du cadre des CEE fourniraient un cadre pérenne, porteur pour les acteurs et les ménages. »

Pilotage de la consommation : quelques conseils

Pour faire face à cette situation, il est important que les professionnels connaissent leur consommation. « Les gestionnaires de réseau, grâce aux compteurs communicants, peuvent vous transmettre vos données (votre consentement est nécessaire); cela permet d'agir en conséquence », prône Mathias Laffont. « Votre fournisseur vous dira comment votre offre tarifaire peut évoluer (offres sur étagère, ou plus personnalisées): les effacements concernent les consommateurs industriels, tertiaires, et résidentiels⁵; ils peuvent être implicites ou explicites⁶. Si vous pouvez reporter votre consommation, l'économie sera sans impact fort sur votre activité. » Diverses poches d'économies peuvent aussi être activées. Par exemple, « calibrer correctement sa puissance souscrite, réévaluer l'intérêt de basculer sur une offre horosaisonnalisée (heures pleines/heures creuses), vous pouvez également vous faire rembourser une bonne partie de la TICFE ou la TICGN⁷ au titre de 2020 ou 2021 si vous êtes éligibles à un taux réduit », pointe Nicolas Leclerc. L'anticipation reste une règle d'or. « Les prix des contrats

sont bien meilleurs à échéance 2026 qu'à échéance 2023. » Mais attention, « selon nos estimations, une offre indexée ARENH peut devenir moins avantageuse qu'une offre à prix de marché dans certains cas (notamment en cas de forte hausse sur le marché suivant la souscription) ». Tout est à affiner! « Les contrats sont travaillés juridiquement pour annoncer un tarif et en facturer un autre », dénonce Nicolas Douzain-Didier. Faites-vous aider (fédérations...).

La crise actuelle ne doit pas remettre en question les enjeux de décarbonation du pays, qui passe par la fin des énergies fossiles et le doublement de la part d'électricité dans les consommations d'énergies d'ici 2050. Un paradoxe dans lequel, pour Mathias Laffont, « devront rentrer les réflexions autour de l'accélération du développement des énergies renouvelables : éolien et photovoltaïque ».

1. Accès régulé à l'électricité nucléaire historique. **2.** Certains choix contreviennent à l'article 1^{er} de la Charte de l'environnement et ont donc fait l'objet d'une « réserve d'interprétation » du Conseil constitutionnel. **3.** Installation permettant de regazéifier du gaz naturel liquéfié (GNL) transporté par voie maritime par les expéditeurs depuis les zones de production. **4.** Tribune dans *Le Journal du dimanche*, 25 juin 2022. **5.** Un opérateur d'effacement ou un fournisseur d'électricité baisse temporairement le niveau d'électricité d'un ou plusieurs sites (par rapport à un programme prévisionnel de consommation ou à une consommation estimée). **6.** L'effacement « implicite » se fait par le biais d'un fournisseur, au moyen d'un tarif dédié. L'effacement « explicite » consiste à valoriser ses effacements directement sur le marché ou en tant que service auprès du gestionnaire de transport (Source : Smart grids, site de la CRE). **7.** La TICFE et la TICGN sont des taxes sur l'électricité et le gaz naturel payées par les entreprises, les collectivités et les particuliers. Elles représentent entre 15 et 25 % - hors TVA - de votre budget énergétique.

AIDE SPÉCIFIQUE :

www.economie.gouv.fr/ukraine-aide-entreprises-grandes-consommatrices-gaz-electricite

LOI POUVOIR D'ACHAT :

www.vie-publique.fr/loi/285608-loi-pouvoir-dachat-16-aout-2022



©DR

Un nouveau président à la FNAT

Bernard Crebassa a été nommé à la présidence de la Fédération nationale des artisans du taxi en juin dernier. À la tête d'une entreprise de 21 salariés, dans le métier depuis près de 20 ans, il succède ainsi à Michel Gougeon. Sur le plan écologique, il déplore notamment le retard des pouvoirs publics « *sur les installations de bornes de recharge pour les voitures électriques, et autres infrastructures essentielles à notre activité* ».



© SAUTRON-IMAGES

Vive le roi!

Échec et mat... mondial! La plus grande pièce d'échecs du monde a été présentée le 7 juillet dernier à Sautron (Loire-Atlantique). Ce projet, qui a mobilisé pendant quatre ans des apprenants et des Compagnons du Tour de France, devance le dernier record détenu depuis 2018 par un club d'échecs situé à Saint-Louis (États-Unis). La pièce (un roi), mesure près de 6,32 mètres de haut; offerte à la mairie, elle est visible à l'espace Saltéra, où le club d'échecs de la ville officie.

Upcycling gallo-romain

À l'époque gallo-romaine, l'artisan tabletier est un spécialiste de la valorisation des déchets : à partir d'os d'animaux récupérés chez le boucher, il fabrique des objets de tous les jours, dont quelques-uns sont visibles au musée Lugdunum de Lyon. Sur la photo, derrière quelques ébauches, une petite boîte en forme de tube (8) et une plaque de coffret (7)... Un bémol cependant pour leurs propriétaires, *cave canem* (attention au chien...)!



© ALEXIS VAN HAECKE



©FRÉDÉRIC VIELCANET

Un ambassadeur français pour l'Europe

Le 20 juin 2022, Dominique Anract, président de la Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française, a été réélu. Le 11 juin 2022, il avait également été élu président de la CEBP (Confédération européenne de la boulangerie-pâtisserie); cet organisme porte la voix des entreprises européennes du secteur – qui sont plus de 190 000 – auprès de la Commission européenne et du Parlement européen (sujets réglementaires, etc.).

RÉUSSIR, C'EST S'ASSURER
DE BIEN TRANSMETTRE,
EN TOUTES CIRCONSTANCES.



Nous accompagnons des professionnels comme Gabriel, avec des **garanties prévoyance indispensables** en cas d'arrêt d'activité et de perte de revenus, afin de protéger ce qu'il a de plus cher : sa famille et sa passion*.

Découvrez **PRÉVOYANCE PRO +**

BANQUE POPULAIRE
GRAND OUEST



*Selon les limites, exclusions et engagements contractuels en vigueur. Adhésion soumise à des formalités médicales.

Prévoyance Pro + est un contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le Code des assurances. BPCE Vie, Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris. BPCE Prévoyance, Société anonyme au capital de 13 042 257,50 euros. Entreprise régie par le code des assurances - 352 259 717 RCS Paris, 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Banque Populaire Grand Ouest, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit dont le siège social est situé 15 boulevard de la Boutière - CS 26858 - 35768 Saint-Grégoire cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 857 500 227. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 504. Banque Populaire Grand Ouest exploite la marque Crédit Maritime. Crédit photo : istock

“ COMMUNIQUEZ DANS

le monde des

artisans



Toute l'actualité du réseau des CMA

Le magazine de référence de l'artisanat

Alimentation • Bâtiment • Services...

Production • Métiers d'art...

VOS CONTACTS

THIERRY JONQUIÈRES

DIRECTEUR DE PUBLICITÉ

06 22 69 30 22

thierry.jonquieres@wanadoo.fr

CÉDRIC JONQUIÈRES

CHEF DE PUBLICITÉ

06 10 34 81 33

cedric.jonquieres@orange.fr



Anne Laurence,
directrice projets
RSE et formatrice,
responsable
entreprises
Comité 21 Grand
Ouest, le réseau
d'acteurs du
développement
durable.

Développer une performance globale

La RSE, c'est aussi pour les TPE!

Alors que la RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise) n'est pas obligatoire pour les TPE, elles sont nombreuses à accomplir à leur échelle des actions engagées sans forcément le formaliser. Directrice projets RSE Comité 21 Grand Ouest, Anne Laurence délivre ici ses conseils pour se lancer et mettre en place des actions adaptées, contribuant au développement de l'entreprise. Isabelle Flayeux

1 Par où commencer?

La RSE reste une démarche mal connue des entreprises. Pour comprendre ce qu'elle englobe avant de se lancer, Anne Laurence incite les artisans « à se rapprocher de leur chambre de métiers et de l'artisanat pour s'informer et se former sur le sujet ». Un éventail d'offres de formations est proposé pour les TPE/PME. « La rencontre d'acteurs, de dirigeants, de fédérations, de clubs d'entreprises ou autres réseaux engagés dans des actions sur le territoire est également conseillée pour découvrir les enjeux, la réglementation... et pour échanger entre pairs sur les bonnes pratiques. »

2 Analyser l'impact de son activité

Avant d'établir une démarche RSE, l'artisan doit procéder à une évaluation de ses actions autour de cinq piliers : social, environnement, gouvernance, territoire, économique. « Par exemple, pour le social, il s'agit de faire le point sur la qualité de vie au travail et le bien-être des salariés (mise en garde contre les TMS²...); pour la partie environnementale, de réduire sa consommation d'énergie, d'eau, mieux gérer ses déchets et réduire son impact carbone; pour la gouvernance, de travailler avec son écosystème. Il s'agit aussi de s'impliquer localement en œuvrant avec son territoire, sa zone d'activité, des centres de formation ou des structures de personnes en situation de handicap. Enfin, il convient d'être vigilant sur ses achats, en choisissant des fournisseurs et produits responsables, si

possible locaux. » Le diagnostic évalue l'impact de l'entreprise sur l'environnement et la société et identifie les bonnes pratiques existantes.

« Ce bilan est important car les TPE mènent des actions RSE sans obligatoirement le formaliser. Il faut ensuite structurer la démarche avec un plan d'actions; se demander, sur les cinq axes, quels sont les priorités et les enjeux en fonction de son secteur d'activité. Cette formalisation permet de développer son attractivité : recrutement, et vis-à-vis des appels d'offres de grands donneurs d'ordre ou de collectivités. »

3 Des aides pour des actions concrètes

« Des aides financières existent pour accompagner les TPE afin d'optimiser leur consommation d'eau, d'énergie et de déchets avec le dispositif "TPE gagnantes sur tous les coûts", ou des formations sur la RSE financées par les OPCO. » Pour les connaître, rapprochez-vous de votre CMA. « Dans le cadre du plan France relance, l'Ademe a créé le dispositif Tremplin pour la transition écologique. Elle finance ainsi, jusqu'à 80 % les diagnostics des TPE, les achats de matériels comme des vélos pour encourager la mobilité douce, ou encore l'installation de led pour réaliser des économies d'énergie. »

1. Le Comité 21 fédère les acteurs du développement durable en France : collectivités locales, entreprises, associations, établissements d'enseignement supérieur, et citoyens. Il propose des formations RSE spéciales pour les TPE-PME. **2.** TMS : troubles musculo-squelettiques.

PLUS D'INFOS : www.comite21grandouest.org;
agirpourlatransition.ademe.fr



ÉTUDE RÉALISÉE AUPRÈS DE 330 ENTREPRISES EN JUILLET 2021*

85 %

des TPE/PME ont déjà mis en place des actions RSE.

24 %

d'entre elles formalisent ces actions au sein d'une vraie stratégie RSE.

14 %

estiment que la RSE est pleinement intégrée à leur stratégie globale.

* Par Goodwill-management, cabinet conseil spécialisé en performance économique responsable, en partenariat avec l'Agence Lucie et la MAIF.

Nouveau Kia Niro EV. 100% électrique.

Jusqu'à 460 km d'autonomie.⁽³⁾

Kia France 383915295 RCS Nanterre



KIA Entreprise

À partir de

377 € TTC /mois⁽¹⁾

1^{er} loyer majoré de 3 000 €
Bonus Éco 3 000 € déduit⁽²⁾
LLD 47 mois et 40 000 km.

Nouveau Kia Niro EV 100% électrique. Jusqu'à 3 000 € de Bonus Écologique⁽²⁾. Exonération totale des nouvelles taxes à l'utilisation⁽⁴⁾. Nouveau Kia Niro est également disponible en Hybride et Hybride Rechargeable.



KIA NANTES
387 rte de Vannes
44800 St Herblain
Lafonso@groupegca.com

Consommations mixtes du Nouveau Kia Niro EV 100% électrique : en cours d'homologation.

*Garantie 7 ans ou 150 000 km (1^{er} des deux termes échu) valable pour tous les modèles Kia en France métropolitaine et Corse (hors DOM-TOM) et dans tous les Etats membres de l'UE ainsi qu'en Norvège, Suisse, Islande et Gibraltar sous réserve du respect du plan d'entretien défini par le constructeur et présenté dans le manuel utilisateur. **Mentions légales KIA LEASE** (1) Exemple pour la Location Longue Durée (LLD) incluant les prestations « maintenance/assistance » et « gestion des pertes totales », d'un Kia Niro EV Active Business (100% électrique) 150 kW (204 ch) neuf, sans option, sur 47 mois et 40 000 km, soit un premier loyer majoré de 6 000 € revenant à 3 000 € après déduction du Bonus Écologique de 3 000 € et 46 loyers de 377 € TTC. **Modèle présenté**: Kia Niro EV Premium Business (100% électrique) 150 kW (204 ch), neuf sans option, sur 47 mois et 40 000 km, soit un premier loyer majoré de 6 000 € revenant à 3 000 € après déduction du Bonus Écologique de 3 000 € et 46 loyers de 407 € TTC. Loyers mensuels exprimés TTC, hors prestations optionnelles, hors bonus/malus Écologique et hors carte grise. (2) Conditions d'éligibilité au Bonus Écologique sur service-public.fr. La valeur du Bonus Écologique varie selon le type de véhicule et le statut du client jusqu'à 3 000 € à compter du 1^{er} juillet 2022 pour les véhicules dont le taux de CO₂ est inférieur ou égal à 20 g/km et de moins de 45 000 €. Selon décret n° 2020-955 du 31 juillet 2020, relatif aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants. Selon législation en vigueur. (3) Autonomie WLTP pour le Kia Niro EV 100% électrique avec une simple charge. (4) Selon code général des impôts 2022 : taxe annuelle sur les émissions de dioxyde de carbone et taxe annuelle relative aux émissions de polluants atmosphériques. Offre non cumulable, réservée aux professionnels, en France métropolitaine, **valable jusqu'au 30/06/2022**, dans le réseau Kia France participant, selon conditions générales LLD et sous réserve d'acceptation du dossier par TEMSYS, SA au capital de 66.000.000 €, RCS Nanterre n°351 867 692, 15 Allée de l'Europe -92588 CLICHY. Société de courtage d'assurances n°ORIAS 07 026 677 www.orias.fr



Pensez à covoiturer #SeDéplacerMoinsPolluer

Céline Taupin, Vincent Lemaile, Fabrice Lebreton • Le Marchand de couleurs

De salariés à cogérants

📍 **VILLAINES-LA-JUHEL (53). Référence au niveau local, Le Marchand de couleurs existe depuis 36 ans. Début 2022, trois salariés se sont associés pour reprendre le magasin de peinture et de décoration en cogérance. Un bel exemple de transmission d'entreprise.** Isabelle Flayeux



De g. à d. : Vincent Lemaile, Fabrice Lebreton et Céline Taupin, les trois cogérants.

SCOP OU PAS SCOP, À VOUS DE CHOISIR

Au moment de la reprise de leur entreprise, Céline Taupin, Vincent Lemaile et Fabrice Lebreton ont préféré se partager la gérance à parts égales et se limiter à trois associés plutôt que de créer une Scop. « Une Société coopérative et participative est une société coopérative de forme SA, SARL ou SAS dont les salariés sont les associés majoritaires et le pouvoir y est exercé démocratiquement. Les salariés détiennent au moins 51 % du capital social et 65 % des droits de vote. Si tous les salariés ne sont pas associés, tous ont vocation à le devenir », présente le réseau des Scop.

PLUS D'INFOS
www.les-scop.coop

L'histoire du Marchand de couleurs commence en 1986 quand Denis Churin reprend une petite droguerie en centre-ville de Villaines-la-Juhel (Mayenne). « Il a démarré seul et diversifié l'activité avec la vente et la pose de sols, de papiers peints et de peinture. Au fil des ans, il s'est découvert une attirance pour la décoration et, face à la demande et à une notoriété grandissante, il a recruté pour la réalisation des chantiers », relate Céline Taupin, cogérante.

Trois associés pour une reprise

Depuis ce début d'année, Céline Taupin, Vincent Lemaile et Fabrice Lebreton sont officiellement à la tête de l'entreprise de douze personnes, dont cinq salariés et quatre apprentis. La transmission s'est faite naturellement pour ces trois ex-salariés présents respectivement depuis douze, six et

quinze ans. « À la suite d'un projet de reprise avorté, je me suis positionnée fin 2019 avec l'envie de partir dans l'aventure avec mes deux collègues. Notre prédécesseur s'est arrêté du jour au lendemain à cause d'une blessure en septembre 2020. Nous avons très vite été dans le bain mais Denis Churin était un très bon formateur; il a d'ailleurs signé 64 contrats d'apprentissage durant sa carrière ! »

Un vaste showroom

Installé en périphérie depuis 2011, Le Marchand de couleurs accueille sa clientèle, composée à 95 % de particuliers, dans un showroom de 250 m².

« L'espace a été entièrement refait en 2020 pour apporter une touche d'originalité et exposer les peintures décoratives et nos savoir-faire à travers différentes réalisations. Les collections de revêtements

de sol et muraux sont présentées sur un vaste îlot central. » Le magasin propose des produits d'entretien du bois et une partie droguerie écologique. Une sensibilité environnementale portée depuis plus de deux ans par les artisans qui travaillent également des peintures biosourcées.

POUR EN SAVOIR PLUS
www.lemarchanddecouleurs.fr

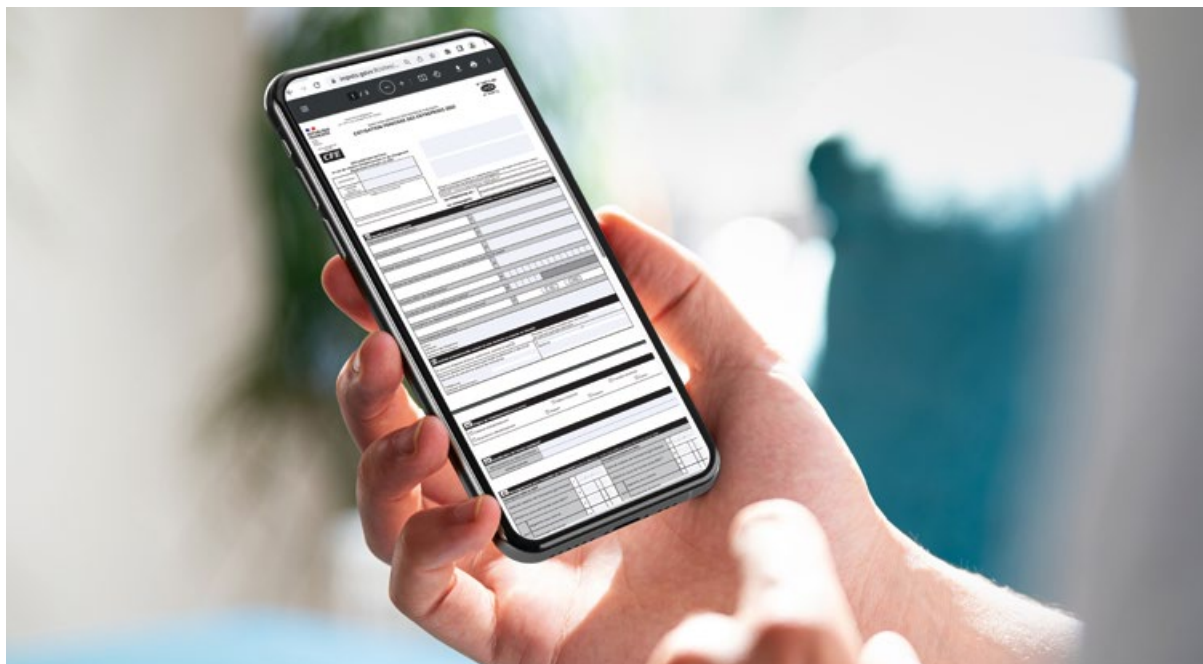
CONSEIL DE PRO

« Pour nous démarquer, nous travaillons différentes sortes de matières, nous faisons de la recherche décorative ainsi que des collaborations autour du végétal et du métal. »

Cotisation foncière des entreprises

Qui a droit à la réduction ?

L'exonération de la cotisation foncière des entreprises ne bénéficie pas à tous les artisans ; mais le code général des impôts prévoit également une réduction pour les autres... Olivier Hielle



© GUTESK7

Dans le dernier numéro (voir *Le Monde des artisans* n° 149, p. 35), nous parlions des possibilités d'exonération de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour certains artisans. Tous les artisans n'ont cependant pas droit à cette exonération ; en effet, pour en bénéficier, le travail qu'ils effectuent ne doit pas résulter d'une spéculation sur la matière première. Pas de panique néanmoins, car le code

général des impôts prévoit une réduction de la base d'imposition pour ces artisans¹ ; une réduction qui n'équivaut évidemment pas à une exonération totale, mais qui peut diminuer fortement la note. Sont concernés par cette réduction principalement des travaux de fabrication, de transformation, de réparation ou des prestations de services et qui emploient trois salariés maximum.

Une activité qui doit être « véritablement artisanale »

L'activité doit être « véritablement artisanale », d'après l'expression du Bulletin officiel des finances publiques (Bofip). Comme le précise ce dernier, « cette condition est satisfaite lorsque le montant de la rémunération du travail (bénéfice + salaires + cotisations sociales y afférentes) représente plus de 50 % du chiffre d'affaires

global, tous droits et taxes compris ». L'artisan doit donc vivre de la vente de son propre travail. Le Bofip précise cependant que cette condition « n'est pas, en général, applicable aux redevables pour frais des chambres de métiers et de l'artisanat dont l'activité présente un caractère commercial prépondérant ». Tel est le cas par exemple des bouchers, charcutiers, boulangers, pâtisseries, qui n'ont donc droit ni à l'exonération totale ni à la réduction de la base.

La base de la CFE des artisans concernés est réduite :

- ▶ des trois quarts, lorsqu'ils emploient un salarié (ou moins de deux salariés) ;
- ▶ de la moitié, lorsqu'ils emploient deux salariés (ou moins de trois salariés) ;
- ▶ d'un quart lorsqu'ils emploient trois salariés.

¹ Plus d'infos sur le Bulletin officiel des finances publiques : <https://vu.fr/HXtI>

PRÉCISION

L'activité doit être « véritablement artisanale ». Cette condition « n'est pas, en général, applicable aux redevables pour frais des chambres de métiers et de l'artisanat dont l'activité présente un caractère commercial prépondérant ».



Harcèlement sexuel

Connaître la notion pour s'en prémunir

Le Code du travail oblige les employeurs à protéger leurs salariés, hommes ou femmes, contre le harcèlement sexuel. L'infraction peut prendre deux formes différentes. Explications. Olivier Hielle

D'une façon générale, le harcèlement sexuel constitue un délit, quel que soit le lien entre l'auteur et la victime (art. 222-33 du Code pénal). Dans le cadre des relations de travail (Code du travail, art. L. 1153-1 et suivants), il en existe deux types, détaillés ci-dessous. Mais dans tous les cas, en milieu professionnel, le harcèlement sexuel peut être caractérisé même s'il n'y a aucune relation hiérarchique entre l'auteur et la victime.

Pression, propos ou comportement

Le premier type de harcèlement sexuel est la pression dans le but d'obtenir un acte de nature sexuelle. Il s'agit d'un abus d'autorité, concrétisé par des menaces sur les conditions de travail, de chantage à la promotion ou au licenciement. Il suffit d'une fois pour caractériser l'infraction. Le deuxième type vise les propos ou comportement à connotation sexuelle non désirés et répétés. Cela suppose des actes imposés par l'auteur, et donc subis par la

victime. L'absence de consentement de la victime est caractérisée dès lors qu'elle est silencieuse face aux agissements ou qu'elle demande à l'un de ses collègues d'intervenir. Les propos doivent porter atteinte à la dignité de la victime (plaisanteries obscènes, propos familiers à connotation sexuelle ou sexiste) ou créer une situation intimidante, hostile ou offensante (cadeaux nombreux et gênants malgré des refus successifs, invitations compromettantes, etc.). Précision nécessaire concernant la répétition, l'infraction peut être caractérisée dès le deuxième agissement et également si les propos ou comportement sont imposés à une même victime par plusieurs personnes qui ne se sont pas concertées.

Prévenir plutôt que guérir

Quoi qu'il en soit, l'employeur doit prévenir des faits de harcèlement sexuel, mais également y mettre un terme et les sanctionner (Code du travail, art. L. 1153-5). Dans les entreprises sans comité social et économique (moins de onze

Définition

Le harcèlement sexuel vise les pressions pour obtenir un acte sexuel et les propos ou comportement à caractère sexuel répétés.

Tout le monde est concerné

Il peut être caractérisé quelle que soit la relation hiérarchique entre l'auteur et la victime (collègue, supérieur, subordonné).

Protection, fin et sanction

L'employeur, quelle que soit la taille de l'entreprise, doit protéger ses salariés, mettre un terme et sanctionner les faits de harcèlement sexuel.

salariés), la nomination d'un référent harcèlement n'est certes pas obligatoire, mais cela ne décharge en rien l'employeur de ses obligations, comme celles relatives à l'information sur le harcèlement. Auparavant, l'affichage des textes de l'article 222-33 du Code pénal était obligatoire; désormais, dans toutes les entreprises, l'information peut se faire par tous moyens, comme une note de service. À signaler, l'obligation de prévention et de traitement vaut également pour les relations entre un salarié et un client de l'entreprise.

Soyez vigilants!

EN CAS D'URGENCE, composez le 17 ou envoyez un SMS au 114. Hors cas d'urgence, contactez l'inspection du travail (numéro sur l'affichage obligatoire en entreprise) ou le Défenseur des droits (Tél. : 09 69 39 00 00). Le dépôt de plainte est possible dans un délai de six ans après le dernier fait de harcèlement. Les officiers et agents de police judiciaire sont tenus de prendre les plaintes (Code de procédure pénale, art. 15-3).

“ Dans les entreprises sans comité social et économique (moins de onze salariés), la nomination d'un référent harcèlement n'est certes pas obligatoire, mais cela ne décharge en rien l'employeur de ses obligations, comme celles relatives à l'information sur le harcèlement.

Accueil d'un stagiaire dans son entreprise

Les règles à respecter

Accueillir un stagiaire est une bonne opportunité pour faire découvrir son métier et sa passion à un jeune élève ou à un étudiant. Mais cela ne se fait pas n'importe comment! Panorama des principales règles en la matière. Olivier Hielle



© MONKEY BUSINESS IMAGES

Qui peut être stagiaire ?

Seuls les étudiants ou les élèves de plus de 14 ans peuvent effectuer un stage en milieu professionnel. Un étudiant étranger peut aussi effectuer un stage, à condition d'être en situation régulière en France. Le stage doit être prévu par le programme d'enseignement¹. Il est tout à fait possible de prendre son propre enfant ou un membre de sa famille en stage, à condition bien sûr que les conditions énumérées ci-dessous soient respectées!

La convention de stage est-elle obligatoire ?

Pour pouvoir accueillir un stagiaire dans les règles, la convention de stage est obligatoire. Elle précise les compétences à acquérir ou à développer et le temps prévu de stage dans le cursus de formation. La convention est signée entre les différentes parties : le stagiaire (ou parents s'il est mineur), l'entreprise d'accueil, l'établissement

d'enseignement, l'enseignant référent de l'établissement et le tuteur de stage.

La plupart du temps, ce sont les établissements qui fournissent la convention de stage. Elle doit faire figurer un certain nombre de mentions obligatoires, dont les activités confiées, dates de début et de fin de stage, durée hebdomadaire maximale de présence du stagiaire, conditions d'autorisation d'absence et éventuellement modalités de gratification et avantages divers.

Quelles sont les limites ?

Une entreprise ne peut pas proposer un stage à un jeune pour remplacer un salarié, exécuter une tâche régulière, faire face à un accroissement temporaire d'activité ou occuper un emploi saisonnier. Le stagiaire n'a pas d'obligation de production comme un salarié. Les entreprises de moins de 20 salariés peuvent accueillir trois stagiaires en même temps au maximum.

Quelle est la durée maximale ?

La durée de stage en formation est de six mois maximum par organisme d'accueil et par année d'enseignement. Sept heures de présence dans l'entreprise représentent une journée de présence, 22 jours de présence représentent un mois. Entre deux stages, l'employeur doit respecter un délai de carence, équivalant au tiers de la durée du stage précédent.

Dois-je verser une gratification ?

En cas de stage continu, une gratification minimale doit être versée si la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs. En dessous de ce seuil, l'entreprise n'a pas l'obligation de verser une gratification. Le montant minimum versé pour chaque heure de présence effective est de 3,90 €, soit 573,30 € pour un équivalent temps plein.

1. Les stages d'observation du collège répondent à des règles spécifiques : la durée est d'une semaine maximum et il n'est pas possible d'accéder aux machines ni aux produits.

Source : Code de l'éducation, art. L. 124-1 à L. 124-20 et art. D. 124-1 à D. 124-13.

QUELLES SONT LES SANCTIONS ?

En cas de violation des règles d'encadrement, l'employeur risque une amende administrative de 2000 € maximum par stagiaire. Elle est dressée par l'Inspection du travail.

Anticipez!

Préparez dès aujourd'hui vos revenus de retraite

Les régimes de retraite des artisans et des commerçants servent des prestations relativement modestes. Il est donc utile de prévoir des compléments de ressources et de s'y préparer suffisamment à l'avance.

Par Thierry Lemaître, économiste, et Christelle Dupin-Rappart, responsable juridique

1 Votre entreprise ou commerce, un capital à valoriser

En cédant les éléments de l'entreprise ou le fonds de commerce, le futur retraité valorise déjà son patrimoine professionnel. Mais l'évaluation dépend de nombreux critères : l'entreprise, son historique, sa structuration, son positionnement concurrentiel... sans oublier la qualité du repreneur, notamment si la cession s'opère dans un cadre familial ou non. Le terrain, les murs, les bâtiments, détenus à titre personnel ou privé, constituent aussi un patrimoine qui peut être valorisé par une vente, ou sous forme de revenus locatifs dont le caractère régulier est parfois intéressant. Le viager

d'entreprise est une option qui allie les deux précédentes.

2 Se constituer un patrimoine immobilier ou financier

C'est une solution efficace car un patrimoine immobilier locatif pourra être géré en fonction de ses besoins durant la retraite. De même, les placements financiers laissent également la possibilité d'adapter ses ressources. Ces choix imposent cependant un minimum de professionnalisme.

3 Épargner dans un cadre spécifique retraite

Le régime de retraite facultatif, appelé « dispositif Madelin », permet de se constituer des droits

à retraite supplémentaire sous forme de rente viagère, tout en bénéficiant d'une déductibilité fiscale pendant la phase d'épargne. Depuis la loi Pacte, qui a réformé l'épargne retraite, le Plan épargne retraite (PER) individuel prend la suite des contrats Madelin.

► **Pour choisir les solutions de ressources financières les plus adaptées à votre situation, voici les critères à prendre en compte : la sécurité, la rentabilité mais aussi la fiscalité, notamment pour les placements financiers et les dispositifs d'épargne car, s'ils sont avantageux à l'entrée, ils peuvent se révéler pénalisants à la sortie.**



À NOTER

Le dossier de liquidation de ses droits à la retraite se prépare bien avant la date fatidique. Vous pouvez dès à présent vous connecter sur le portail de l'assurance retraite (info-retraite.fr) et visualiser votre relevé de carrière. La vérification de ce document est essentielle. Il retrace votre carrière professionnelle, vos activités salariées ou non : service militaire, activités d'élu local, périodes d'aide familiale, majoration pour enfants... Il est indispensable de s'assurer qu'elles sont toutes mentionnées car elles vous

ouvrent des droits. Consulter ce relevé cinq ans avant la date envisagée de votre retraite vous laissera le temps d'effectuer les éventuelles mises à jour nécessaires. Une simulation retraite peut aussi être calculée. Là encore, il conviendra de bien vérifier les informations affichées. Le calcul des points de retraite demande une attention particulière. En connaître les mécanismes peut être utile pour faire des arbitrages durant votre carrière. S'il vous est difficile de valider vous-même le décompte, faites appel à un conseiller spécialisé.

LES CONSEILLERS CERFRANCE

sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches partout en France (700 agences) : www.cerfrance.fr



GROUPAMA, UN EXPERT À VOS CÔTÉS POUR CONSTRUIRE VOTRE PROJET.



GROUPAMA VOUS ACCOMPAGNE DANS LES ÉTAPES DE VOTRE ACTIVITÉ ET VOUS PROPOSE DES ASSURANCES PROFESSIONNELLES ADAPTÉES.

**02 99
30 90 80**
Coût d'un appel local
ou gratuit selon
votre abonnement

Groupama Loire Bretagne - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne-Pays de la Loire.
Siège social : 23, Boulevard Solférino - CS 51209 35012 Rennes cedex 383 844 693 RCS Rennes. Entreprise régie par le code des assurances.
Document et visuel non contractuels - Crédit Photo : Aurélien Chauvaud



GroupamaPro

E-TRANSIT 100% ÉLECTRIQUE

Jusqu'à 317 km d'autonomie*



*WLTP mixte E-Transit E390 L2H2 Trend Business. L'autonomie peut varier en fonction du véhicule, des conditions météorologiques et du comportement de conduite.
DMD - SAS au capital de 2 404 976,00 €, RCS de Nantes N° 423 295 880 - 365, Route de Vannes 44800 ST-HERBLAIN, France



GRUPE
DMD
Ma voiture. ma mobilité


Ford Nantes
365, Route de Vannes
02 40 16 11 12

Ford Rezé
4, Rue Lavoisier
02 51 11 10 10

Ford St-Nazaire
191, Av. de St-Nazaire
02 40 70 44 10

Pensez à covoiturer.
Au quotidien, prenez les transports en commun.
Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo.

#SeDéplacerMoinsPolluer



Parrainez un proche⁽¹⁾ ou un professionnel⁽²⁾ de votre réseau et recevez un cadeau⁽³⁾.

(1) Offre soumise à conditions, réservée aux personnes physiques majeures, valable jusqu'au 31 décembre 2022 dans les Caisses de Crédit Mutuel Grand Public participant à l'opération, pour toute entrée en relation d'un nouveau client Crédit Mutuel (le filleul) avec souscription d'un produit parmi les familles suivantes: Eurocompte, contrats d'assurance auto, habitation, prévoyance, complémentaire santé, assurance accidents de la vie, plan prévoyance, plans autonomie, plan obsèques, crédits à la consommation (produits éligibles aux offres de bienvenue nouveau client), compte-titres, contrats d'assurance-vie, épargne logement, comptes à terme, crédits immobiliers, forfaits de téléphonie avec engagement minimum de 12 mois et box ou abonnements aux services de télésurveillance Homiris, dans un délai de 6 mois à compter de la date d'entrée en relation. L'entrée en relation avec un filleul est soumise à l'accord de la Caisse de Crédit Mutuel. Offre limitée à 5 parrainages. (2) Offre soumise à conditions, réservée aux personnes physiques majeures, valable jusqu'au 31 décembre 2022 dans les Caisses de Crédit Mutuel Grand Public participant à l'opération, pour toute entrée en relation d'un nouveau client Crédit Mutuel (le filleul) - entrepreneurs individuels ou toutes personnes morales non clientes du Crédit Mutuel, à l'exclusion des SCI, Établissements financiers, Syndicats de copropriété, Holding, GFA (Groupement foncier agricole), GFF (Groupement foncier forestier), et Collectivités locales) avec souscription d'un produit parmi les familles suivantes: Eurocompte, comptes à terme, services de monétique aux commerçants (produits éligibles aux offres de bienvenue nouveau client), compte-titres, crédits, crédits bail, forfaits téléphonie mobile avec engagement minimum 12 mois, contrats de téléphonie fixe et box, abonnements aux services Homiris, épargne salariale, affectation, assurances de biens ou de personnes, assurance-vie, épargne retraite et capitalisation, dans un délai de 6 mois à compter de la date d'entrée en relation. L'entrée en relation avec un filleul est soumise à l'accord de la Caisse de Crédit Mutuel. Offre limitée à 5 parrainages. (3) Cadeau remis au parrain à choisir parmi la liste suivante, dans la limite des stocks disponibles: soit un coffret cadeau Smartbox Expériences Prestige d'une valeur de 120 euros, soit 2 cartes cadeau "Illucado" d'une valeur de 80 euros chacune, soit un cadeau dit "libre" d'une valeur équivalente aux cadeaux précités à savoir 120 euros, le cas échéant sous forme de bon(s) d'achat utilisable(s) auprès de commerçants locaux, sous réserve qu'une convention de partenariat avec la Caisse de Crédit Mutuel ait été mise en place et disponible en Caisse. Le Crédit Mutuel se réserve le droit de modifier à tout moment cette liste de cadeaux en supprimant des articles et en y ajoutant des nouveaux. L'intégralité des cadeaux et leur valeur sont indiqués dans le règlement du programme de parrainage. Règlement relatif à l'opération "Parrainage" disponible dans les Caisses de Crédit Mutuel participantes ou sur la page creditmutuel.fr/parrainage.

Homiris est un service opéré par EPS - SAS au capital de 1 123 600 euros - Siège social : 30 rue du Doubs 67100 Strasbourg - Correspondance abonnés : 36 rue de Messines - CS 70002 - 59891 Lille Cedex 9. RCS Strasbourg n° 338 780 513 - Code APE 80.20Z. L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) sous le numéro AJT-067-2117-04-16-20180359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Crédit Mutuel distribue les offres de Bouygues Telecom. Bouygues Telecom - 37-39, rue Boissière - 75116 Paris - SA au capital de 929 207 595,48 euros - RCS PARIS 397 480 930. Caisse Fédérale de Crédit Mutuel - RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758.

Crédit  Mutuel